

# Serrissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 79

N° 79 - mai 2013



## En vue très vite

Inscription au concours  
des Maisons Fleuries 2013

page 5

## Album

Les jeunes pousses

page 8

## Coup d'œil

La citoyenneté  
au bout de la fourchette

page 18

## Sport

L'équipe de France  
de Handball à Serris

page 23

## Au quotidien

Le réseau numérique  
sur Serris

page 38



Le développement  
durable  
à tout âge  
p. 14

# Serris

COMMUNE DU VAL D'EUROPE

[www.mairie-serris.net](http://www.mairie-serris.net)



Mme Boutrou

- Hôtel de Ville de Serris  
2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris  
77 706 Marne la Vallée cedex 4  
Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

## Accueil Hôtel de Ville :

**Lundi :** .....14 h 00-18 h 00

**Mardi à vendredi :** ....9h00-12h00,14h00-18h00

**Samedi :** .....9 h 00 - 12 h 00



Mme Louah



- Mairie du Bourg de Serris  
12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15  
Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques : Tél. : 01 60 43 66 81  
Courriel : s-technique@mairie-serris.net

## Accueil Mairie du Bourg :

**Lundi :** .....14 h 00-18 h 00

**Mardi à vendredi :** ....9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet : [www.mairie-serris.net](http://www.mairie-serris.net) Courriel : [contact@mairie-serris.net](mailto:contact@mairie-serris.net)

## Coordonnées des services municipaux

### Hôtel de Ville

#### • Service Maëlis :

Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)  
Courriel : [maelis@mairie-serris.net](mailto:maelis@mairie-serris.net)

**Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique.**  
Il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les services municipaux.

**Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.**

#### • Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél. : 01 60 43 67 63

Courriel : [amenagement@mairie-serris.net](mailto:amenagement@mairie-serris.net)

#### • Service Social : Tél. : 01 60 43 67 95

Courriel : [d.durdon@mairie-serris.net](mailto:d.durdon@mairie-serris.net)

**Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.**

### Maison des Associations "Équinoxe"

#### • Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90

Courriel : [n.chevalier@mairie-serris.net](mailto:n.chevalier@mairie-serris.net)

Adresse : 2, sente des Communes - 77 700 Serris

#### Horaires d'accueil pour les locations de salle :

Mercredi : 09 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 18 h 00

Contact pour la location de salle : Mme Sylvie Rouyer

Tél. pour la location de salle : 01 60 43 66 90

#### Renseignement sur les animations municipales.

Location de salles pour les particuliers.

### Ferme des Communes

#### • Service Culturel : Tél. : 01 60 43 25 21

Courriel : [culture@mairie-serris.net](mailto:culture@mairie-serris.net)

### Papiers d'identité : anticipez pour passer de bonnes vacances

Soyez prévoyants pour vos vacances. Pour être sûr d'avoir vos papiers d'identité à temps, n'hésitez pas à venir dès maintenant établir votre carte d'identité ou à prendre rendez-vous pour obtenir votre passeport.

Pour partir en vacances, il vous faut être titulaire :

- Soit d'une **carte nationale d'identité** qui permet à son titulaire de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmee, à condition que la photo soit ressemblante. En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des services de l'ambassade ou du consulat du pays de destination).
- Soit d'un **passeport en cours de validité**, pour les pays qui le demandent, qui permet à son titulaire de certifier de son identité.



L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un délai incompréhensible d'1 à 8 semaines selon les périodes. (Au 1<sup>er</sup> mai les délais étaient de 2 mois.)

De plus, nous vous rappelons que l'établissement des passeports s'effectue à l'Hôtel de Ville, uniquement sur rendez-vous. Serris étant la seule commune du Val d'Europe à pouvoir réaliser les passeports, le nombre de demandes traitées par la commune est très important (1 367 passeports en 2012). De plus, notre commune ne dispose que de 2 "stations passeports", ces stations étant fournies par l'État. Par conséquent, le délai pour obtenir un rendez-vous pour votre passeport peut être également long. Ainsi, fin avril, il fallait 2 mois pour obtenir un rendez-vous.

Pour être sûr d'avoir votre passeport à temps, n'hésitez pas à prendre rendez-vous dès à présent. Nous vous conseillons également, de venir faire contrôler votre dossier à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant votre rendez-vous pour être certain d'avoir toutes les pièces nécessaires lors de l'établissement de votre passeport.

# Denis Gayaudon, Maire de Serris



## L'esprit d'équipe

Depuis quelques semaines, mon agenda est lié à des contraintes de santé car j'ai dû être hospitalisé pour être soigné au mieux et au plus vite.

J'ai alors fait le choix de vous en informer via le site internet de la commune et par les newsletters.

Nombre d'entre vous ont chaleureusement pris de mes nouvelles. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont adressé des marques de sympathie. Je n'ai pas pu répondre à chacun mais sachez que j'ai pris connaissance avec émotion de chaque message.

Lors du conseil municipal du 18 mars, présidé par ma première adjointe, **a été voté le budget communal 2013** permettant la réalisation des projets qui jalonnent l'année à venir. Je remercie particulièrement les élus de la majorité partageant mes valeurs et mes convictions qui ont porté ce vote.

Les réflexions collectives sur la réforme des rythmes scolaires menées avec nos partenaires se sont déroulées sereinement et ont été constructives : un consensus a ainsi été trouvé sur une **application des nouveaux rythmes à la rentrée 2014** à Serris. Il nous reste maintenant à en définir l'organisation et les contenus, chacun dans le champ de ses compétences de façon coordonnée et complémentaire.

J'ai présidé le conseil municipal du 22 avril où ont notamment été validées les **subventions aux associations, le soutien aux séjours de nos aînés** et la refonte du **règlement intérieur relatif à la restauration et aux activités périscolaires**.

Les moyens modernes de communication me permettent d'être quotidiennement en contact avec les agents de la Ville qui ont montré un professionnalisme et une solidarité remarquables et avec Martine Offroy ma première adjointe qui assure avec compétence mon intérim et qui a toute mon estime et ma confiance.

*Avec mes sentiments dévoués*

Denis Gayaudon,

Maire de SERRIS.

## Le Serrissien

### • Directeur de la publication :

Denis Gayaudon,  
Maire de Serris.

### • Comité de rédaction :

Frédéric Balluet,  
Geneviève Chaffard, Martine Offroy,  
Luc Chevalier, Sylvie Audrain,  
Anicet Fabriano, Philippe Richard,  
Xavier Lanéry, Noura Bellili.

### • Secrétariat de rédaction :

Service Communication :  
Nicolas Humbert,  
Katell Hellegouarch',  
Audrey Berthemin.

### • Photos :

Service Communication

### • Conception graphique :

Service Communication.

### • Impression :

Desbouis Gresil  
Tél. : 01 69 83 44 66  
Imprimé sur du papier recyclé  
Certification Label Imprim'Vert

### • Tirage :

4 500 ex.

Dépôt légal : 2<sup>er</sup> trimestre 2013

# Sommaire

## EN VUE, TRÈS VITE

4

- Séjours d'été
- Le Renc'Arts des ateliers
- Le 2 juin : tous à vélo
- Quartier en fête
- Concours des Maisons Fleuries (inscriptions)
- Fête de la Musique
- L'école de musique serrissienne se donne en spectacle
- Spectacle de l'A.C. Théâtre

## L'ALBUM DE SERRIS

7

- 1,2,3 on grandit !
- **Les jeunes poussent**
- Maisons Fleuries (récompenses)
- Le développement durable à tout âge

## COUP D'ŒIL

16

- Crée Relax : des loisirs créatifs pour tous
- Réforme des rythmes scolaires : Serris choisit 2014
- **La citoyenneté au bout de la fourchette**

# Encart détachable : Budget 2013

## SPORTS

R.È.V.E. escalade les murs de Serris

Serris, terre de handball

**Serris reçoit le championnat de France de tennis table de sport adapté**

L'équipe de France à Serris

20

## DÉMOCRATIE

**Délibérations des Conseils Municipaux**

Tribunes

24

## AU QUOTIDIEN

33

- L'université étudie le territoire
- Activités seniors : évolution des conditions d'accès
- Joyeux anniversaire !
- "Le petit pavé" récompensé
- Le centre urbain accueille 2 nouvelles aires de jeux
- **Le réseau numérique sur Serris**
- Cambriolage : soyez vigilants
- Nouveaux service
- Débat national : la transition énergétique
- Plan de déplacement urbain d'Île de France



### Séjours d'été

Cet été, et comme tous les ans, la ville de Serris organise des séjours destinés aux jeunes Serrissiens :

- **CE1 et CE2 - Séjour à la mer** - du 17 au 24 août dans le Nord-Pas-de-Calais
- **CM1 et CM2 - Séjour péniche** - du 29 juillet au 3 août en Bourgogne
- **De 11 à 14 ans - Séjour nature** - du 8 au 17 juillet en Gironde

Renseignements sur le site internet de la ville de Serris : [www.mairie-serris.net](http://www.mairie-serris.net)



### Fête de la musique

Le vendredi 21 juin prochain, le Val d'Europe fête la musique !

Découvrez une programmation éclectique sur les communes de Serris, Magny-le-Hongre et Bailly-Romainvilliers ainsi qu'au File7.

Renseignements auprès de chaque commune et du File7  
Pour Serris : [www.mairie-serris.net](http://www.mairie-serris.net)



### Le 2 juin : tous à vélo !

Année après année, la Convergence francilienne s'affirme comme le grand événement vélofestif en Île-de-France dans le cadre de la fête nationale du vélo.

L'édition 2013 aura lieu le dimanche 2 juin. M.D.B. (Mieux se Déplacer à Bicyclette) et d'autres associations franciliennes, qui agissent pour le développement du vélo comme moyen de transport au quotidien, sont à l'œuvre pour préparer la réussite de la fête.

Le principe est simple : des cortèges de cyclistes grossissent en se rapprochant de Paris pour une parade finale qui les mènera vers 12 h 30 sur les pelouses du Champ-de-Mars pour un pique-nique géant.

Venez vous joindre aux cortèges : tous à vélo vers Paris !

- Participation gratuite et ouverte à tous les Franciliens de 8 à 88 ans sachant faire du vélo.
- Pas d'inscription nécessaire, juste un vélo en état de marche et de la bonne humeur.
- Utilisation des transports en commun, notamment au retour.

Le transport des vélos est gratuit et sans restriction le dimanche sur tous les trains RER et Transilien (chaque voyageur doit être muni d'un titre de transport) ; profitez-en.

Départ de Serris à 7 h 30 devant l'Hôtel de Ville.

OÙ JOINDRE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE ?

Mieux se Déplacer à Bicyclette (M.D.B.) : 01 43 20 26 02 - [courrier@mdb-idf.org](mailto:courrier@mdb-idf.org)  
[www.mdb-idf.org/convergence](http://www.mdb-idf.org/convergence)

# 5

## Quartier en fête

Le vendredi 31 mai prochain, c'est l'occasion de rencontrer et partager un repas improvisé avec ses voisins. Chacun est invité à apporter un plat que tous se partageront. Musique et danse peuvent également agrémenter cette fête, facilitant ainsi le dialogue avec chacun.

**Le kit de l'organisateur est à retirer gratuitement à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à partir du 15 mai.**

Renseignements auprès du service animation :

- Téléphone : 01 60 43 66 90 - Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net



## Concours des Maisons Fleuries 2013



Pour participer, il suffit de s'inscrire en remplissant le bulletin ci-dessous et de le renvoyer ou de le déposer, avant le vendredi 21 juin 2013 à l'adresse suivante :

### Concours des Maisons Fleuries 2013

Mairie du Bourg - 12, rue Émile Cloud 77 700 Serris

Un formulaire sur le site de la ville [www.mairie-serris.net](http://www.mairie-serris.net) vous permet de vous inscrire directement en ligne.

Vous pouvez vous inscrire par courriel à l'adresse suivante :  
s-technique@mairie-serris.net  
ou par téléphone au 01 60 43 66 81.

4 catégories vous sont proposées.

Catégorie 1 : maisons avec jardin très visible de la rue.

Catégorie 2 : décors sur la voie publique (balcons, fenêtres, portes et murs fleuris).

Catégorie 3 : immeubles collectifs.

Catégorie 4 : entreprises, usines et commerces, etc.

Merci à toutes les Serrissiennes et à tous les Serrisiens qui, chaque année, redoublent d'efforts et d'ingéniosité pour entretenir leur jardin, terrasse ou balcon, et contribuent de ce fait à l'embellissement global de notre ville. Associé au travail réalisé par les services techniques de la ville, cet effort commun permet à Serris d'être labellisée ville fleurie par la Région Île de France avec le maintien de la 3<sup>e</sup> fleur de vermeil depuis plusieurs années.

À chaque période estivale (1 fois en juin et en septembre) le jury, composé d'élus de la commune et d'agents municipaux, sillonne (souvent à vélo) les voiries de Serris à la rencontre de jardins fabuleux. Chaque fois, c'est avec un réel plaisir que le jury découvre le résultat du travail réalisé par chaque participant, mais aussi de nombreux autres talents, non inscrits dans le cadre du concours et c'est bien dommage !

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

N'hésitez pas à vous faire connaître, à participer et à rejoindre la liste des inscrits que nous avons l'honneur de récompenser l'année suivante.

### Concours des Maisons Fleuries 2013

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Je m'inscris au concours des Maisons Fleuries 2012, dans la catégorie N° \_\_\_\_\_

6



Geneviève  
CHAFFARD

Adjointe au Maire  
Déléguée à la Culture

### Le Renc'Arts des ateliers

Vendredi 31 mai, 19 h 00 (vernissage) et les 1<sup>er</sup> et 2 juin, de 10 h 00 à 19 h 00, les associations serrisiennes s'exposent Ferme des Communes.

Les associations Toile É Moi, Azimuth, Les Chênes Vitrail et le cours de modelage sculpture municipal vous accueillent :

- le vendredi 31 mai à 19 h 00 pour le vernissage, animé par l'École de Musique Serrissienne.
- les 1<sup>er</sup> et 2 juin, de 10 h 00 à 19 h 00 pour découvrir leur exposition.

ENTRÉE LIBRE

### L'École de Musique Serrissienne se donne en spectacle

Samedi 8 juin 2013, 14 h 00

Centre Culturel de la Ferme des Communes



Audition des élèves  
de l'école de musique

Thèmes "Musique de jeux  
vidéo" avec Mario, Zelda et les  
Mangas, et "Musique classique"

Samedi 8 juin 2013, 20 h 30

Centre Culturel de la Ferme des Communes



Concert de fin d'année  
de l'École de Musique

Thème "Les grandes villes  
en chansons,  
the big cities in songs"

Renseignements : <http://www.ecolemusiqueserris.fr/>

### Spectacle de l'A.C. Théâtre

Le samedi 15 juin à 20 h 30 et le dimanche 16 juin à 16 h 00, la troupe de théâtre de Serris de l'association A.C. Théâtre du Val d'Europe jouera une pièce intitulée "L'appartement" au Centre Culturel de La Ferme des Communes à Serris.

Entrée libre - Renseignements : [www.actheatre.fr](http://www.actheatre.fr)



# 1,2,3 on grandit !

*Les enfants inscrits au centre de loisirs 1,2,3 Soleil lors des dernières vacances d'hiver, ont participé durant deux semaines à de nombreux projets mis en œuvre par leurs animateurs. Des jolis moments de découverte pour les jeunes Serrissiens.*



**Sylvie AUDRAIN**  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Enfance  
et à la Restauration  
Scolaire

Fidèle à elle-même, l'équipe d'animation du centre de loisirs 1,2,3 Soleil a redoublé d'imagination lors des dernières vacances d'hiver en **proposant des projets visant à développer le partenariat et la coopération**.



Dans la peau de "mini-journalistes", les jeunes Serrissiens, accompagnés par leurs animatrices, sont allés à la rencontre des agents des services municipaux. Munis d'un appareil photo et de blocs notes, ils leur ont posé des questions sur leurs missions, le fonctionnement de leurs services ainsi que sur les relations interservices. À la suite de ces interviews, un journal de vacances a été réalisé par les enfants, regroupant clichés et articles, comme les vrais !

La coopération était toujours au rendez-vous pour un autre projet proposé pendant ces vacances. Cette fois-ci le partenariat mis en place faisant participer enfants et parents lors d'un défi familial ayant pour thème "les transports". Le principe était simple : les parents devaient prendre des photos de leurs

enfants dans un maximum de moyen de transports différents (train, bus, vélo etc.). Les travaux ont ensuite été présentés sous forme de "musée des transports" lors d'une veillée à laquelle tous les participants étaient conviés.

Toujours dans le thème du partenariat, des échanges ont été organisés avec d'autres structures d'enfance communales et avec les personnes âgées de la maison de retraite et du Club de la bonne humeur. Les enfants de Serris ont ainsi partagé des jeux axés sur différentes thématiques telles que "la vie de château", "le code de la route", "le dessin" ou encore "les insectes".

À travers tous ces projets, le personnel d'animation a montré aux enfants **l'importance d'échanger et de coopérer afin d'atteindre un objectif commun**.

En complément, le centre de loisirs a également organisé des sorties pédagogiques sous le signe de la découverte, notamment la visite de la Cité des Enfants de la Villette et du parc animalier du jardin des plantes.



**Martine OFFROY**

1<sup>re</sup> Adjointe au Maire  
 Déléguée  
 au Développement Durable

# Les jeunes pousses

*Du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2013 avait lieu la semaine nationale du développement durable. C'était la 5<sup>e</sup> année consécutive que Serris participait à cet événement créé à l'initiative du ministère de l'écologie. Si le thème national de cette édition portait sur la transition énergétique, Serris avait décidé de mettre en avant le thème des jardins pour rester en cohérence avec l'actualité de la commune.*

Comme les années précédentes, la ville de Serris a souhaité **mettre la sensibilisation des enfants au cœur de cette semaine**. Les animateurs des centres de loisirs ont donc proposé aux élèves des écoles serrisiennes, la création et l'animation d'un grand jeu pédagogique : **Jardi'non à la pollution**.

Chaque groupe a effectué un parcours déterminé en mini-ateliers leur permettant notamment de découvrir l'odeur des plantes aromatiques, le compost, les insecticides, le cycle de l'eau ou encore les outils de jardinage. Après avoir trouvé les bonnes réponses aux ateliers, les enfants ont reçu les accessoires du parfait jardinier pour finalement planter une fleur dans des bacs dédiés. Ces bacs sont exposés dans les centres de loisirs ou les écoles.



La participation à ce jeu de 10 classes, soit plus de 250 enfants à montré, s'il en était besoin, l'implication des enseignants à ce thème fondamental pour notre société.

Une **exposition de photographies sur la biodiversité** ainsi que des panneaux présentant le recueil des idées des agents de la ville sur les jardins étaient également installés dans le hall de l'Hôtel de Ville.



## *La soirée des ambassadeurs... du développement durable*

Les agents municipaux sont au cœur de la politique d'agenda 21 de la ville. C'est pour cela qu'une soirée dédiée leur était proposée le mardi 2 avril. Pour l'occasion par les cuisinières de la commune ont préparé un buffet autour des fruits et légumes d'autrefois. Les ambassadeurs du développement



durable ont mis en place des animations (quiz, reconnaissance de pommes, etc.). Vous trouverez d'ailleurs ci-contre le quiz proposé.

### *Une soirée de clôture autour des jardins familiaux*

Le vendredi 5 avril, la Ferme des Communes a accueilli la soirée de clôture de cette semaine de sensibilisation. Au programme de cet événement : la projection de courts-métrages, la remise des prix du concours des Maisons Fleuries des éditions 2011 et 2012 ainsi que des échanges autour du projet de Jardins familiaux.



9



### Quiz des Ambassadeurs du Développement Durable

#### Les fruits et légumes anciens



**1 À quelle famille appartient le panais ?**

- Des cucurbitacées
- Des poissons
- Des apiacées ou ombellifères

**2 À quelle période la courgette est la meilleure ?**

- De janvier à mai
- De mai à septembre
- De septembre à décembre

**3 Pourquoi évite-on de manger des tomates avant le XVIII<sup>e</sup> siècle ?**

- Parce qu'elles sont considérées comme un poison
- Parce qu'elles ont une couleur associée au diable
- Parce qu'elles sont diurétiques

**4 Depuis combien d'année est cultivé le soja ?**

- 500 ans
- 2 000 ans
- 4 000 ans

**5 À part le St Graal, qu'ont ramené les croisées, de Syrie ?**

- La prune
- Le melon
- La datte

**6 Qui a rapporté l'ananas de ses expéditions ?**

- Christophe Colomb
- Vasco de Gama
- Magellan

**7 Quel fruit est de la même origine qu'Aznavour ?**

- La banane
- L'abricot
- L'orange

**8 D'où vient le crosne ?**

- Ankara (Turquie)
- Hambourg (Allemagne)
- Pékin (Chine)

**9 Qui est l'intrus ?**

- Hélianthis
- Topinambour
- Physalis

**10 Quels sont les choux qui se mangent salé ?**

- Chou Rave
- Chou Pinet
- Chou Croûte
- Chou Romanesco
- Chou Chou
- Chou À la crème
- Chou Chinois
- Chou de Bruxelles
- Chou Quête



→ Retrouvez les réponses à ce quiz ci-dessous

RÉPONSES :

5 La prune

4 4 000 ans

3 Parce qu'elles sont considérées comme un poison

2 De mai à septembre

1 Des oïpiaçées ou ombellifères

6 La datte

5 La prune

4 4 000 ans

3 Parce qu'elles sont considérées comme un poison

2 De mai à septembre

1 Des oïpiaçées ou ombellifères

6 La datte

10



**Martine OFFROY**  
1<sup>re</sup> Adjointe au Maire  
Déléguée  
au Développement Durable



### Questions à Martine Offroy, 1<sup>re</sup> Adjointe au Maire, Déléguée au Développement Durable

#### Pourquoi avoir choisi le thème des jardins cette année ?

D'abord parce que c'est un thème qui fait partie intégrante de notre axe fort : développer la nature en ville. Je rappelle que le slogan de notre agenda 21 est une ville verte, solidaire et durable...

C'est une démarche que nous initions depuis plusieurs années : avec la création de coulées vertes, d'espaces verts en cœur d'ilot, d'un parc de 4 ha en centre bourg, d'un parc urbain en préfiguration à l'Est du centre urbain, l'aménagement des abords paysagers et de promenade autour des plans d'eau, la création de jardins pédagogiques dans certains équipements publics. C'est tout un réseau d'espaces verts qui vient s'assembler progressivement dans un ensemble plus large et qui constitue la trame verte du secteur IV, dont la vocation, hormis celle de participer à la création et au développement d'un paysage de qualité, est aussi et surtout de recréer la biodiversité.

#### Pourquoi développer des jardins familiaux à Serris ?

Le projet de création de jardins familiaux correspondant à l'action 10 de notre agenda 21 est bien dans la continuité des actions développées. Outre le fait d'être un élément constitutif de notre ambition de développer et d'entretenir la nature en ville, **c'est un projet qui représentera à l'échelle du secteur un support puissant de développement local.**

Il concilie à lui seul plusieurs objectifs :

- **L'aspect social** : lieu d'échanges et de partage autour de la nature et de sa préservation.
- **L'aspect sensibilisation/pédagogie** : lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Il sera aussi un espace de démocratie participative, vecteur de sensibilisation à l'environnement pour tous. Une façon pour l'habitant de se réapproprier sa ville et de participer à la vie de son quartier.
- **L'aspect environnemental et patrimonial** : préservation de la biodiversité et de l'identité communale.
- **L'aspect technique** : lieu d'expérimentation à de nouvelles techniques de production.
- **L'aspect économique** : lieu propice au développement de l'auto-alimentation.

#### Où et quand prendront place ces jardins familiaux ?

Ces jardins vont être réalisés dans le nord de la ZAC du Couternois, au Sud Est de la commune, en accord avec l'aménageur public qui a accepté de libérer 1,5 ha sur ce secteur pour mener à bien ce projet. Un partenariat avec le Centre de formation et d'apprentissage de Coulommiers, sous l'autorité d'un professeur M. Bertrand, a déjà été mis en place pour la conception et la réalisation de ces jardins.

La livraison de la première phase de ces jardins est prévue pour **avril 2014**.

## Les jardins familiaux, qu'est ce que c'est ?

Des jardins ouvriers ont été créés en 1896 par un ecclésiastique et homme politique l'Abbé Lemire. Il voulait répondre à l'extrême pauvreté qui touchait la population ouvrière en mettant à disposition un lopin de terre pour cultiver ses légumes et soigner de ce fait les graves carences alimentaires qu'elle subissait. Ces jardins se sont développés de façon importante pendant la période d'entre 2 guerres pour faire face à la pénurie alimentaire.

Après la guerre et pendant les 30 glorieuses, ils avaient disparu du paysage. Les préoccupations liées à l'urbanisme avaient pris le pas sur les préoccupations sociales.

C'est au début des années 90 que ces jardins ont réapparu sous de diverses formes avec l'appellation "jardins familiaux" qui remplace peu à peu celle de "jardins ouvriers".

La vocation alimentaire est toujours de mise mais avec une légitimité nouvelle : celle qui offre la possibilité de rester en contact avec la nature et d'apprendre à la respecter. L'émergence du développement durable aura favorisé cette prise de conscience.

De plus, en cette période de crise, de chômage et de malaise des banlieues, une autre vocation s'impose : celle de constituer un lieu d'intégration pour les personnes en difficulté.

Les défenseurs de l'écologie urbaine insistent désormais sur le fait que la qualité de l'environnement doit être associée à la solidarité communautaire. C'est le cas des jardins partagés dont la vocation principale est de créer du lien dans les quartiers et de la solidarité entre voisins. Et c'est le cas aussi des jardins d'insertion qui permettent à des personnes en difficulté d'avoir un travail en consommant leur production.

**Ces expériences ne peuvent exister qu'avec une collaboration étroite des services de la municipalité, de partenaires économiques et d'associations locales.** Et c'est incontestablement sous l'impulsion d'une volonté politique forte que ces projets peuvent se concrétiser et se pérenniser.



Vous aimez jardiner, échanger, manger de bons produits locaux. **Rejoignez l'équipe du comité de pilotage pour concevoir les Jardins Familiaux. Écrivez-nous jusqu'au 31 mai 2013 : n.chevalier@mairie-serris.net**

## Le potager solidaire

En complément des jardins familiaux, la commune en partenariat avec l'association l'Oasis et Castorama vont mettre en place, pour une durée initiale d'un an, un potager solidaire à proximité de la ferme des Célestins, rue du Puits, dans le Bourg.

Ce potager sera destiné aux bénéficiaires de l'épicerie solidaire. Ceux-ci s'occuperont de la plantation des fruits et légumes et pourront ainsi profiter du fruit de leur récolte. Le magasin Castorama du Val d'Europe devrait fournir gracieusement du matériel (clôture, conteneur à eau, pergolas...) et des conseils sur les techniques de jardinage seront dispensés par des membres du personnel.

Tout comme la création de jardins familiaux, ce projet s'inscrit dans la démarche de développement durable menée par la ville et est un bel exemple de synergie entre environnement, social et économie.



Martine Offroy, Maire-Adjointe au Développement Durable en compagnie de Karine Heyse, directrice du magasin Castorama Val d'Europe et des bénévoles de l'Oasis, devant l'emplacement du potager solidaire.

12

**Martine OFFROY**

1<sup>re</sup> Adjointe au Maire  
 Déléguée  
 au Développement Durable

*À Serris, cette année, la Semaine du Développement Durable était placée sous le signe du jardin. C'est donc tout naturellement que les récompenses du concours des Maisons fleuries pour les années 2011 et 2012 se sont déroulées lors de la soirée de clôture de la Semaine du Développement Durable.*



ANNÉE 2011

**Catégorie 1 : Maison avec jardin très visible de la rue**

M. Pascal DELTORT	1 <sup>er</sup>
M <sup>me</sup> Paulette BLICQ	2 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Catherine RICHARD	2 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Michelle BERNARD	3 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Gisèle COULAUD	4 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Simone HERICOURT	5 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Gisèle TONDU	6 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Karine FERRE	7 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Nathalie CHEVALIER	8 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Jacqueline MARIAUZOULS	9 <sup>e</sup>
M. Daniel SAINTOT	10 <sup>e</sup>
M. Sarojinidevi THAYALAN	11 <sup>e</sup>

**Catégorie 2 : Décor fleuris sur la voie publique**

M. Guy CLAVÉ	1 <sup>er</sup>
--------------	-----------------

**Catégorie 3 : Immeubles collectifs**

M <sup>me</sup> Noëlle QUAGHEBEUR	1 <sup>er</sup>
-----------------------------------	-----------------

**Catégorie 3 : Entreprises, usines et commerces, etc.**

M. Gaston LEFRANÇOIS	1 <sup>er</sup>
----------------------	-----------------



ANNÉE 2012

**Catégorie 1 : Maison avec jardin très visible de la rue**

M <sup>me</sup> Paulette BLICQ	1 <sup>er</sup>
M <sup>me</sup> Karine FERRE	2 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Catherine RICHARD	3 <sup>e</sup>
M. Daniel SAINTOT	3 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Gisèle COULAUD	4 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Gisèle TONDU	5 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Jacqueline MARIAUZOULS	6 <sup>e</sup>
M <sup>me</sup> Danielle LAVIE	7 <sup>e</sup>
M. Sarojinidevi THAYALAN	8 <sup>e</sup>

**Catégorie 2 : Décor fleuri sur la voie publique**

M. Guy CLAVÉ	1 <sup>er</sup>
--------------	-----------------

**Catégorie 3 : Immeubles collectifs**

M <sup>me</sup> Noëlle QUAGHEBEUR	1 <sup>er</sup>
M <sup>me</sup> Jacqueline ALLART	2 <sup>e</sup>
Famille TRINQUET-CORYSE	Prix spécial

**Catégorie 3 : Entreprises, usines et commerces, etc.**

M. Gaston LEFRANÇOIS	1 <sup>er</sup>
----------------------	-----------------

## Un dessin pour un lapin !

À l'occasion de Pâques, la boulangerie Robac a décidé de lancer un concours de dessins destiné aux enfants. Chaque enfant devait réaliser sa plus belle illustration sur le thème de Pâques pour espérer remporter le premier prix : un gros lapin en chocolat. Mais dans ce concours, il n'y avait pas réellement de perdants. En effet, les jeunes Serrissiens qui ont participé à ce concours sont tous repartis avec une jolie récompense, un sachet de chocolats !



## Bourse aux vêtements

Le 13 avril dernier, l'association "Serris Danse Val d'Europe" organisait sa désormais traditionnelle bourse aux vêtements "Printemps-Été".

Association Serris Danse Val d'Europe  
[www.dansevaldeurope.fr](http://www.dansevaldeurope.fr)



## À la chasse aux œufs !

Organisée par le service de la Petite Enfance au Parc des Tournesols (dans le bourg de Serris), la traditionnelle chasse aux œufs du 31 mars dernier, a une nouvelle fois rencontré un franc succès avec la participation de 121 enfants.



Les enfants, âgés de 0 à 6 ans ont pu lors de cette matinée, participer à de nombreuses activités (maquillage, coloriage, espace lecture) et partir à la recherche des précieux trésors.



Cette édition était marquée par une petite nouveauté : dans le cadre de l'opération "Premières Pages" organisée par le Conseil Général de Seine-et-Marne, un livre cadeau a été offert aux enfants nés ou adoptés en 2012.



# Le Développement Durable à tout âge

*Impliquée au quotidien dans le Développement Durable, la structure les 1 001 Bulles a dédié une semaine à la sensibilisation en proposant des activités proposées aux enfants, à leurs parents et aux professionnel(le)s de la Petite Enfance.*



Xavier LANÉRY

Adjoint au Maire  
Délégué à la Solidarité,  
à la Famille  
et à la Petite Enfance



Il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour se sensibiliser au Développement Durable. La structure Petite Enfance Les 1 001 Bulles l'a bien compris et a mené de nombreuses actions à destination de toutes les personnes qui composent la structure.

Les enfants ont ainsi pu s'initier à de nombreuses activités de sensibilisation : peinture et collage d'objets recyclés, découverte de la terre et plantation de fruits et de fleurs, livres ayant pour thème la nature, instruments de musique recyclables, chanson écolo, jeux de sensibilisation... ils se sont prêtés au jeu du Développement Durable avec plaisir.

Le Développement Durable ne concerne pas que l'environnement, il comporte également des volets économiques et sociaux. Les 1 001

Bulles ont ainsi proposé aux parents des activités répondant à tous ces critères : animations autour du bio, fiche "comment fabriquer des jouets à partir de produits recyclés" et collecte pour l'épicerie solidaire ont permis d'aborder tous les aspects du Développement Durable.

Les enfants et les parents ne sont pas les seuls acteurs des 1 001 Bulles. Le personnel municipal a également eu droit à des activités de sensibilisation comme des ateliers de fabrication de crèmes de beauté maison, des tableaux reprenant des éco-gestes ou la mise en place d'un espace de troc d'affaires.

À travers des actions pratiques et ludiques, les 1 001 Bulles ont montré que le Développement Durable est l'affaire de tous et qu'il pouvait toucher concrètement toutes les tranches d'âges.



## Soirée "Remue-Méninges" à Robert Doisneau

Le vendredi 19 avril dernier, la soirée "Remue-méninges", organisée par les enseignants de l'école Robert Doisneau, a rassemblé une centaine d'élèves accompagnés de leurs parents autour des énigmes et des jeux mathématiques.

Arbitrée par les enseignants, toute la soirée s'est déroulée dans ambiance chaleureuse et studieuse bien sûr...



Parents, enfants et enseignants de l'école se sont ensuite retrouvés autour d'un buffet auquel chacun avait contribué (chacun ayant apporté gâteau, boisson ou confiserie).

L'équipe enseignante remercie tous les participants pour leur bonne humeur et leur implication autour de ces énigmes.

À l'année prochaine pour de nouveaux défis !

15



Noura BELLILI

Adjointe au Maire  
Déléguée à  
l'Enseignement Primaire

## Jean de la Fontaine fait du ski !

Du 11 au 15 février 2013, 69 élèves des classes de CP, CP/CE 1 et CE 1 de l'école Jean de la Fontaine ont découvert le milieu montagnard dans la station des Contamines Montjoies en Haute Savoie.

La classe découverte, financée par la coopérative de l'école, la Ville et la participation des familles, a permis aux enfants de réaliser de nombreuses activités durant leur séjour, dont :

- la visite d'une ferme de vaches laitières Abondances,
- la construction d'igloos de survie,
- des activités ludiques et sportives car tous ont skié et fait de la luge,
- des veillées jeux et contes en scène.



Encadrés par 5 animateurs dont 2 animatrices de la commune, les enfants ont apprécié l'accueil, les activités et la très bonne table du chalet. Ce fut une expérience de vie collective très enrichissante pour ce groupe de petits Serrisiens.



**Gilbert BRULFERT**  
Conseiller municipal  
Délégué à l'Animation  
et au Jumelage

*Depuis 2007, l'association Créo Relax propose aux Serrissiens des activités de loisirs créatifs et de mosaïque. Des ateliers conviviaux où chacun peut exprimer sa créativité. Nous avons rencontré Géraldine CHARTON, présidente de l'association depuis 2013.*

### **Pouvez-vous nous présenter votre association ?**

Notre association propose des cours de mosaïque, des loisirs créatifs pour adultes et enfants. Tout au long de l'année, nous leur apprenons différentes techniques comme le serviettage, la peinture tampon sur tissu ou sur verre, le Home Déco, la patine, la pâte Fimo etc. Ces procédés nous permettent de créer des objets pratiques, décoratifs, mais aussi des bijoux.

À l'origine, Créo Relax dispensait également des cours de relaxation, d'où son nom. Nous ne proposons pas l'activité cette année, faute de demandes suffisantes. Cependant si à l'avenir, la tendance venait à s'inverser, l'association serait heureuse de pouvoir rouvrir une session.

Trois bénévoles composent le bureau de Créo Relax et nous avons une personne employée, diplômée, qui prend en charge les loisirs créatifs. Pour la mosaïque, nous sommes en partenariat avec les Familles Rurales d'Esbly.



### **Que pouvez-vous nous dire à propos de vos ateliers ?**

Nos ateliers se déroulent Salle des Charmilles, à proximité du gymnase Éric Tabarly. Nous proposons le cours loisirs créatifs adultes, le vendredi à 20 h 30, tous les 15 jours, le cours enfants (3-10 ans) accompagné d'un parent un samedi par mois de 14h à 16h, et le cours de mosaïque un mercredi sur deux de 14h à 17h. Nous travaillons une technique différente à chaque cours et chaque adhérent réalise sa création sur le support de son choix. En moyenne, les ateliers durent 2 à 3 heures avec des groupes restreints d'une dizaine de personnes.



Pour les loisirs créatifs enfants/parents, nous adaptons les techniques en fonction de l'âge. Nous avons par exemple créé des masques pour le carnaval ou encore récemment un atelier pour Pâques. Une partie des fournitures étant à la charge des adhérents, nous essayons autant que possible d'utiliser des

matériaux recyclés pour limiter les coûts et pour que nos loisirs soient accessibles à tous.

## **Quels sont les objectifs de votre association ?**

Notre association est un lieu de convivialité et d'échanges. Partager des moments ensemble et prendre du temps pour soi, il me semble que c'est important. Les loisirs créatifs enfants par exemple, permettent aux parents de passer un moment privilégié avec leur enfant, pour le plus grand bonheur de tous. Nous remarquons par ailleurs que nos adhérents ont besoin de créer, d'apprendre et



d'échanger ensemble. Notre public est vaste, de 3 à 80 ans, ce qui crée une richesse intergénérationnelle.

## **Avez-vous de nouvelles perspectives pour 2013 ?**

Nous avons déjà environ 25 familles qui participent à nos ateliers. Nous aimerais bien sûr accroître notre volume d'adhérents. Nous pourrions de cette façon créer d'autres sessions de cours, pour les enfants par exemple en fonction des âges. J'encourage vivement les personnes intéressées, qui souhaitent exprimer leur créativité, à venir faire un cours d'essai. Vous pourrez également nous rencontrer lors de notre journée "Portes ouvertes" qui se déroulera le 25 mai prochain.

17

## **Que peut-on vous souhaiter pour 2013 ?**

Que Créo Relax ait encore plus d'idées créatives !

**POUR CONTACTER L'ASSOCIATION CRÉA RELAX :**  
Courriel : [geraldine.charton@free.fr](mailto:geraldine.charton@free.fr)  
Site internet : [www.crearelax.voila.net](http://www.crearelax.voila.net)  
Tél. : 01 60 04 36 23

## **Réforme des rythmes scolaires : Serris choisit 2014**

### **Une mise en place de la réforme en 2014 à Serris**

Dans le dernier Serrissien, nous évoquions la réforme des rythmes scolaires et les concertations qui en découlaient pour sa mise en application ou non dès la rentrée 2013 sur notre commune. Comme le prévoit la loi, les Maires qui souhaitent reporter son application étaient tenus d'en faire part au DASEN (Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale), au plus tard le 31 mars 2013.

Après concertation avec les représentants de parents d'élèves, les enseignants des écoles primaires, l'Inspecteur d'académie et les services municipaux, le Maire de Serris a demandé le report de l'entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires en 2014, pour les écoles de la ville.

### **Une concertation continue pour un projet cohérent**

La commune a fait parvenir les grandes lignes directrices de son Projet Éducatif de Territoire (PEDT) à la Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale, avant le 30 avril dernier. Après avoir lancé un appel à contribution auprès des enseignants et des parents d'élèves titulaires, deux nouvelles réunions du groupe de travail sur la réforme des rythmes scolaires ont ainsi été organisées le samedi 13 et le jeudi

25 avril. Ces deux réunions ont permis de continuer à avancer dans l'élaboration de la proposition d'organisation de la semaine à Serris.



L'application de la réforme l'année prochaine permet à notre commune de continuer à élaborer une proposition d'organisation de la semaine qui soit cohérente et orientée vers le bien-être de l'enfant.





**Sylvie AUDRAIN**  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Enfance  
et à la Restauration  
Scolaire

# La citoyenneté au bout de la fourchette

*La restauration scolaire, comme son nom l'indique, s'adresse aux enfants. Comme ils sont les principaux concernés par ce service, la ville de Serris a décidé de les associer pleinement en les invitant à participer aux commissions menus. Depuis la rentrée scolaire 2012, des enfants délégués sont ainsi présents à chaque commission menus.*

Depuis plus de 10 ans, la ville de Serris a mis en place des commissions menu. Celles-ci ont lieu chaque trimestre et sont organisées à chaque fois dans un groupe scolaire différent. Elles réunissent M<sup>me</sup> Audrain, Maire adjointe déléguée à l'enfance et à la restauration scolaire, la responsable du restaurant scolaire où a lieu la réunion, la coordinatrice de la restauration scolaire, les parents d'élèves délégués ainsi que la diététicienne et le responsable logistique du prestataire, la société Api.

## Les enfants au cœur du projet

**Depuis peu, la Municipalité a décidé de mettre ceux qui sont les premiers concernés par la restauration scolaire au cœur des commissions menus : les enfants.**

Cette démarche a ainsi été inscrite dans le projet des animateurs du temps du midi, qui sous l'impulsion de Régis Maksud, directeur de l'accueil périscolaire Henri Matisse puis de l'Île aux enfants, se sont attelés à motiver les enfants pour qu'ils soient les acteurs principaux dans le choix des menus.

Ainsi, dans chaque groupe scolaire, 2 délégués titulaires et 2 suppléants ont été élus par les demi-pensionnaires pour représenter leurs camarades et faire part de leurs observations à la commission menu.

Les délégués avant la commission menu



## Un engagement permanent.

Quand les enfants s'investissent dans quelque chose, ils ne le font pas à moitié ! Les enfants ne se contentent pas de se rendre aux commissions ; ils jouent pleinement leur rôle de délégué en consultant leurs camarades avant chaque commission. Que ce soit au moyen d'affiche où les enfants peuvent faire part de leurs observations sur les menus, ou qu'ils se rendent de table en table pour récolter les avis, les délégués préparent activement les commissions. Ils ont ainsi en leur possession les menus des prochaines semaines qu'ils peuvent étudier avant leur mise en œuvre. Ils bénéficient également du soutien actif des animateurs du service enfance-enseignement qui encadrent le temps du midi.

## Un rôle actif

En raison de leur âge et des contraintes d'horaires, les enfants délégués ne participent qu'à la première partie des commissions menus, de 18 h 00 à 18 h 45 (+ 15 minutes de débriefing), sur le temps périscolaire. Pendant cette réunion, les enfants font part des observations qu'ils ont récoltées sur les propositions de menus des prochaines semaines : "Peut-on changer le choix des yaourts du mercredi 3 de la semaine 14, par exemple, remplacer yaourt aromatisé/yaourt nature par yaourt aromatisé/yaourt aux fruits ? Il y a un flan vanille et un flan chocolat la même semaine, c'est un peu trop pareil. Est-ce qu'il serait possible de changer un des 2 ?" En fonction des demandes la société Api

peut alors modifier les menus et les adapter. Api fait également part aux enfants des contraintes techniques qui ne leur permettraient pas d'accéder à leur demande.

Les enfants sont également consultés par leurs délégués sur le choix des repas à thème mis en place par le prestataire : repas Hawaï, repas foot, repas princesse, repas anglais, les enfants ne manquent pas d'imagination pour leurs repas plaisirs.

### **“Nous voulons plus de brocolis”**

L'un des rôles des délégués est de recueillir les préférences alimentaires de leurs camarades grâce aux sondages et tests effectués régulièrement. Cela permet à Api de proposer des plats plus adaptés aux goûts des enfants. **Cette adaptation ne se fait pas au détriment de l'équilibre alimentaire.** En effet, il ne faut pas croire que les enfants demandent systématiquement des pizzas et des frites. Lors de la commission de février, Ambre et Yann ont ainsi présenté les aliments que les demi-pensionnaires de Matisse aiment, n'aiment pas, sur lesquels ils n'ont aucun avis, ainsi que leurs propositions. Si on trouve les frites, les pizzas, la purée dans les plats qu'ils aiment, on y trouve également les petits pois/carottes et les épinards à la crème. À la grande surprise des parents, les délégués ont également demandé à avoir plus de brocolis et de choux-fleurs. Nous avons aussi découvert que les enfants aiment la soupe en hiver.

**Lors de la commission, des journées tests sont également planifiées** quand il y a un doute sur un plat, une nouveauté. Cela permet de sensibiliser chaque protagoniste : personnel de la restauration, personnel encadrant, parents délégués et surtout les enfants.

### **Des propositions pertinentes**

**Le travail des enfants apporte réellement un plus aux commissions menus.** Par exemple, lors de la commission de février, les enfants ont souligné la problématique des desserts uniques. Api propose en effet, un dessert unique quand il est certain que celui-ci sera apprécié par la majorité des enfants, comme les crêpes par exemple. Les enfants ont demandé à ce que les fruits d'un repas non



consommés soient présentés dans une corbeille les jours suivants, en fonction de leur état de conservation bien évidemment. Cette idée retenue et mise en place a permis de conserver l'idée du dessert unique et de proposer des fruits aux enfants.

Les enfants trouvaient également que des aliments identiques étaient présents au déjeuner et au goûter. Le service enfance-enseignement-restauration scolaire s'est donc rapproché des 2 prestataires (Api pour le repas du midi des enfants et Elior pour le goûter) pour qu'ils se coordonnent dans leur proposition d'aliments.

### **Une restauration scolaire améliorée**

**L'apport des enfants aux commissions menus apporte un vrai plus qualitatif aux repas servis à la restauration scolaire et permet à tous les membres de la commission d'en tirer bénéfices.**

Les parents d'élèves délégués ont ainsi un réel retour sur ce que les enfants pensent des repas de la restauration scolaire. Le prestataire peut fournir un service de meilleure qualité et tester ses plats pour être plus efficace quant au public ciblé. La commune a un moyen supplémentaire de vérifier directement la qualité du prestataire et le bien-être des enfants. Un choix plus adapté des repas permet également d'éviter un potentiel gâchis.

**Les enfants tirent également parti de ce projet. Ils ont pour déjeuner des plats qu'ils apprécient, ce qui est déjà très important et ils peuvent également découvrir une notion très importante dans l'éducation : la citoyenneté.** Élire ses délégués, participer au choix des menus, exprimer ses opinions et voir les résultats concrets obtenus grâce à leur participation permet aux enfants de prendre part activement à un projet commun. **Ils deviendront ainsi des acteurs de leur vie, plutôt que de simples consommateurs !**



20

# R.E.V.E. escalade les murs de Serris

*Le 7 avril dernier, le club Rocher d'Escalade Val d'Europe organisait une nouvelle fois, son Challenge de REVE. Rencontre avec Floryane DUBOIS, présidente de l'association.*



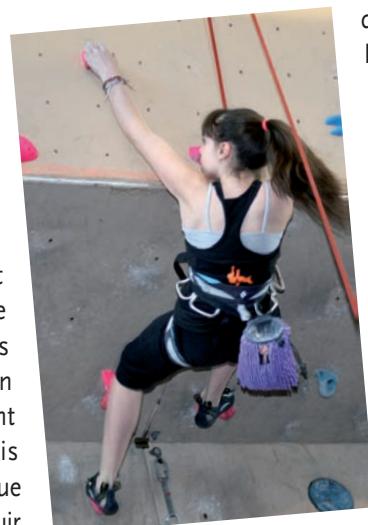
**Luc CHEVALIER**  
Adjoint au Maire  
Délégué au Sport  
et à la Jeunesse

## Pouvez-vous nous présenter votre club ?

L'association REVE existe depuis 2000 et dispense des cours d'escalade au gymnase Éric Tabarly de Serris. La moyenne d'âge de nos adhérents est vaste, nous accueillons aussi bien les enfants à partir de 8 ans, que les adultes. Chaque séance est encadrée par des animateurs et un diplômé de la Fédération Française de montagne et d'escalade. Cette année, nous avons 168 adhérents dont certains ont été formés au diplôme d'initiateur. Certains de nos élèves pratiquent l'activité en loisirs et d'autres se forment pour la compétition, mais l'essentiel pour nous, c'est que tout le monde puisse s'épanouir.

## Un mot sur votre compétition phare, le Challenge de REVE ?

Nous organisons ce challenge au gymnase Éric Tabarly, depuis maintenant 6 ans. Notre événement est reconnu au niveau départemental et nous travaillons en partenariat avec d'autres compétitions. Le Challenge de REVE est une compétition dédiée aux plus jeunes : les microbes (8-9 ans), les poussins (10-11 ans) et les benjamins (12-13 ans). En règle générale, ce challenge est l'occasion pour les enfants



de participer à leur première compétition. Le principe est simple : chaque enfant grimpe les 5 voies de son choix, plus la voie choisie est difficile, plus le nombre de points attribué est élevé. Les finalistes s'affrontent ensuite sur une ultime voie déterminant le vainqueur. Le Challenge de REVE est certes une compétition mais c'est aussi une grande fête pour le club.

## Parlez-nous des valeurs qui animent votre association ?

Nous sommes un club simple où l'ambiance intergénérationnelle est excellente. L'entraide et l'échange y sont très présents. Je préside l'association depuis peu et c'est très gratifiant pour moi de diriger un club aussi dynamique, offrant de nombreuses perspectives d'évolution.

Le travail quotidien des bénévoles permet également au club de progresser et de



# BUDGET 2013



001010010100100101010010100101001

5

2006  
2007  
2008  
2009

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET

1 01.01.2008  
31.12.2008  
31.12.2009  
31.12.2010  
1.2.3.4.5.6

PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

ORGANISATION POLITIQUE & ADMINISTRATIVE



Serris  
Val d'Europe

# ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2013

Maintenir des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre et soutenir la vie locale.

Maintenir le prix, à euro constant, de tous les services municipaux, comme pour l'exercice 2012.

Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires soit à hauteur des sommes versées en 2012.

Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.

Poursuivre notre politique de préservation du patrimoine et de développement d'équipements.

Maintenir, en collaboration avec le SAN du Val d'Europe, une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.

Préserver le bâti de la Ferme des Célestins.

Obtenir les engagements de subventions régionales et ainsi préserver le patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Commune) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.

Poursuivre la réalisation de notre Agenda 21.

Ces orientations 2013 demanderont des moyens supplémentaires pour :

- le déploiement du Projet Éducatif Local associant l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire et la réalisation de la 2<sup>e</sup> édition du Festival "La tête ailleurs",
- avoir la possibilité de mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2013 la réforme des rythmes scolaires,
- un renforcement de l'activité de prévention et de sécurité auprès des habitants.

Ces orientations intègrent également deux projets majeurs en investissement :

- le lancement des jardins familiaux,
- la reconstitution du terrain de grands jeux d'Orsonville.

Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créateurs d'emplois et générateurs de revenus fiscaux, pour équilibrer ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

Rester exigeant avec nos partenaires sur les conditions nécessaires au développement harmonieux et durable de la commune.

Assurer l'amélioration continue de la gestion des services, notamment en continuant la réforme du "service Maélis" en 2013, pour le rendre plus performant.

Limiter le besoin d'emprunt pour limiter la charge financière (en fonctionnement) sur les années futures.

L'ensemble de ces orientations 2013 se fera sans augmenter les taux communaux sur la fiscalité directe locale.



**Denis GAYAUDON**  
Maire de Serris

## ORGANISATION POLITIQUE & ADMINISTRATIVE



Europe



État



Région



Département

### EpaFrance

L'EPA participe au financement et à l'aménagement des terrains rendus constructibles.



Établissement public



Commune



SAN

### Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe

Le SAN finance la construction de nombreux équipements publics grâce à la Contribution Économique Territoriale (ex-taxe professionnelle) et de la fiscalité transférée par l'État.

# DÉROULEMENT BUDGETAIRE



1 La préparation budgétaire

2 Le débat d'orientation budgétaire

3 Le vote du budget primitif

Les services mettent en œuvre les choix et les priorités des élus

4 Le budget supplémentaire

6 Le vote du compte de gestion et du compte administratif

5 La préfecture et la trésorerie :

- contrôle la régularité des opérations comptables et budgétaires,
- procède au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses.

Le budget est un acte majeur pour une commune car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique au sens grec du terme, c'est-à-dire de la gestion de la cité et même, dans notre cas, de son développement et de sa croissance. Le Débat d'Orientation Budgétaire a préparé le budget primitif dans ce qu'il a de plus fondamental c'est-à-dire, la capacité financière de pouvoir honorer, année après année, les engagements pris.

# PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



**Le budget d'une commune comporte 2 sections :**

- *La section de fonctionnement qui reprend les charges et les produits pour les opérations de gestion courante.*
- *La section d'investissement qui retrace les opérations de la ville modifiant la valeur du patrimoine municipal.*

**La section de fonctionnement :**

**Recettes :**

- Les dotations affectées au fonctionnement,
- Les recettes fiscales,
- Les produits d'exploitation et du domaine,
- Les subventions.

**Dépenses :**

- Les charges de personnel,
- Les frais de fonctionnement de l'ensemble des services publics,
- Les charges d'intérêt de la dette,
- Les subventions et dotations versées aux associations et autres organismes.

**La section d'investissement :**

**Recettes :**

- Excédent de fonctionnement,
- Les subventions d'équipements reçues,
- Les emprunts.

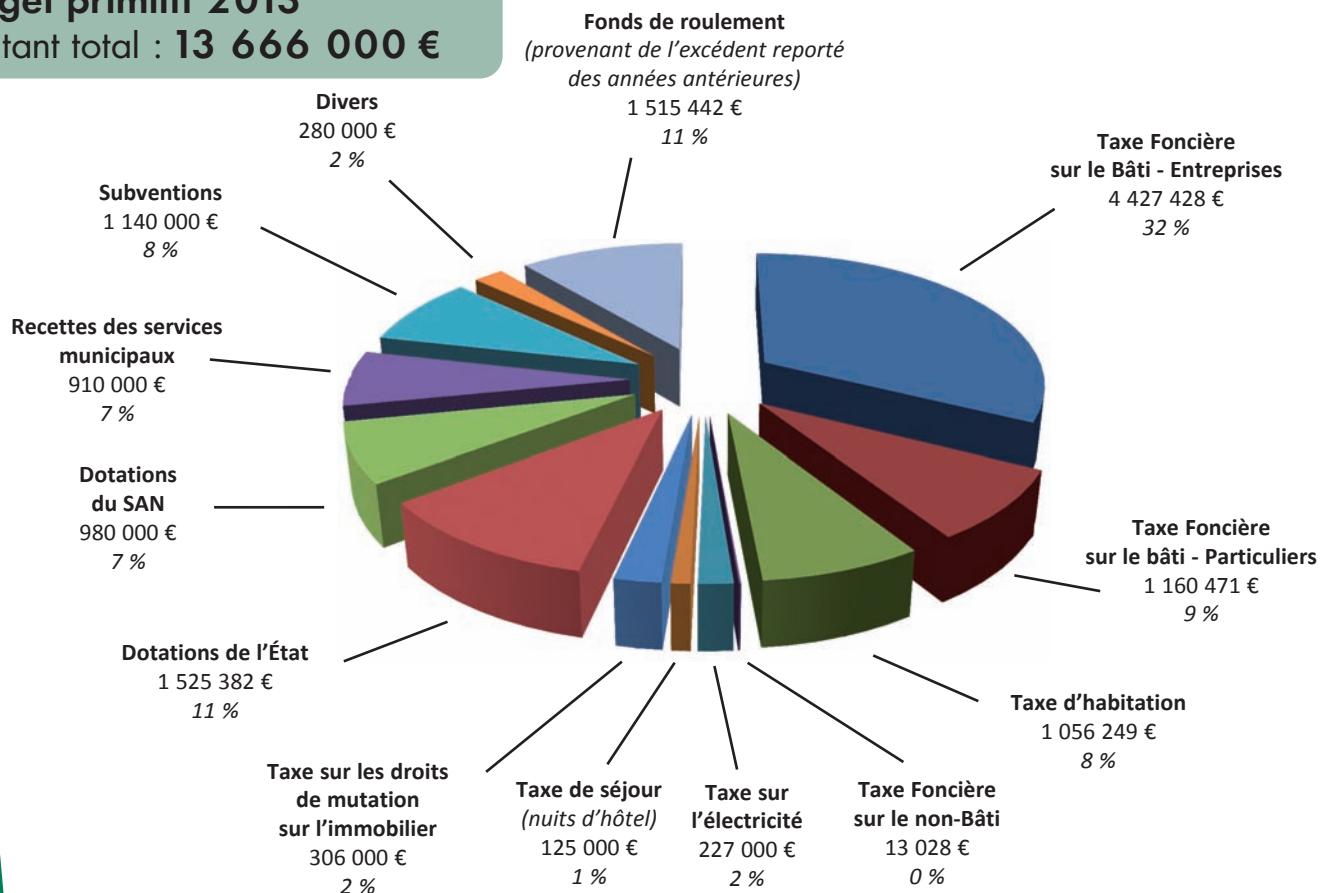
**Dépenses :**

- Les dépenses d'équipements,
- Le remboursement du capital des emprunts.

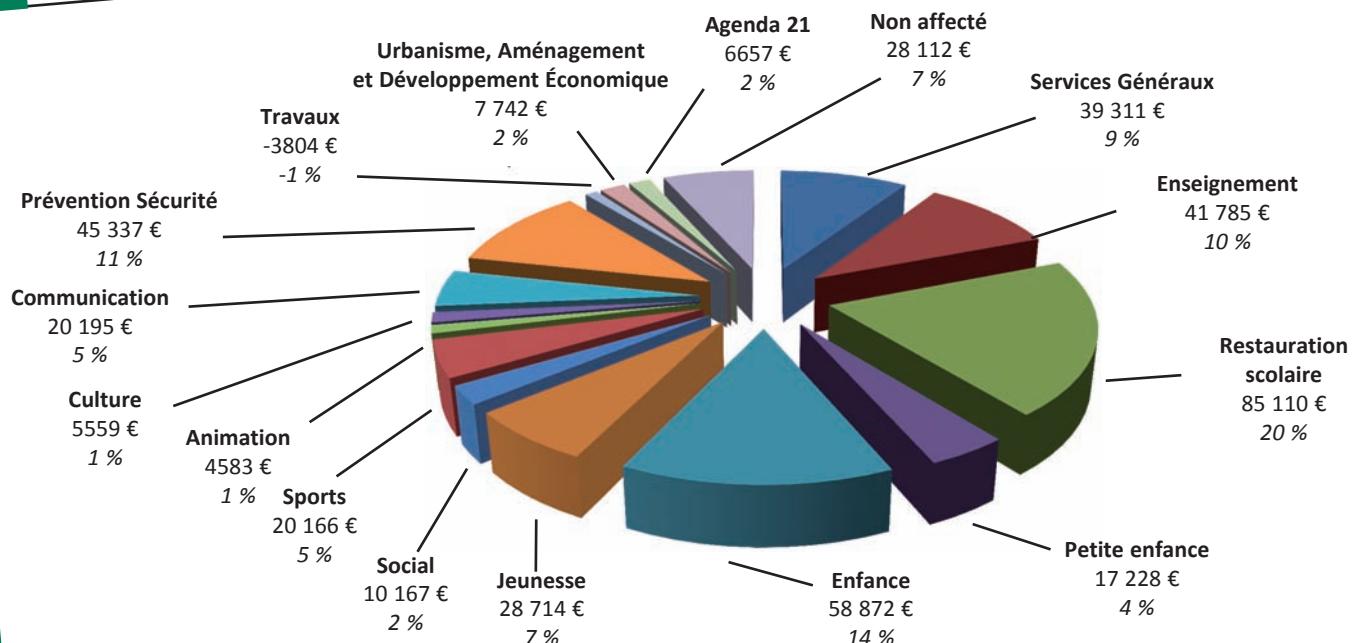
# RECETTES DE LA COMMUNE FONCTIONNEMENT

## Budget primitif 2013

Montant total : 13 666 000 €



## EVOLUTION BUDGET 2012/2013

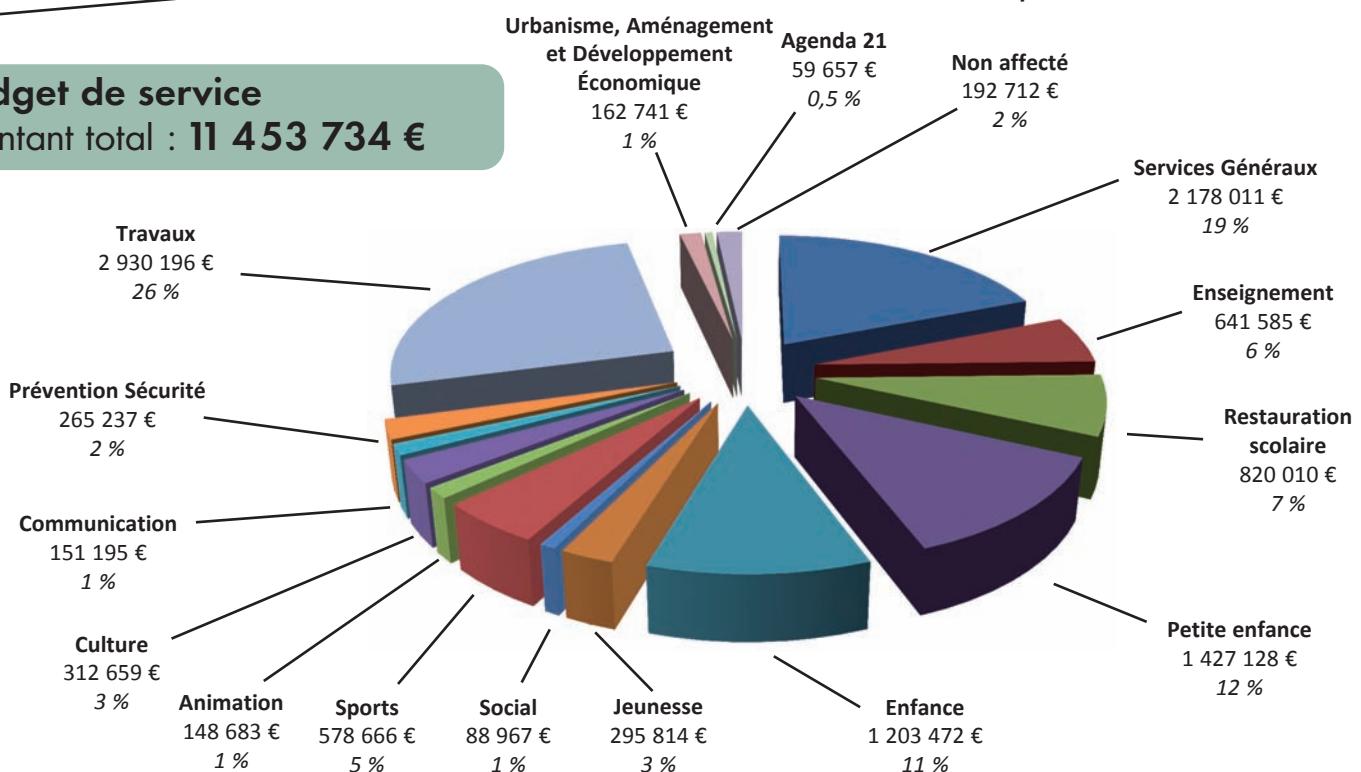


Ce graphique représente le pourcentage de répartition de l'augmentation totale du budget de fonctionnement 2013 par rapport à 2012.

# DEPENSES DE LA COMMUNE FONCTIONNEMENT

## Budget de service

Montant total : 11 453 734 €

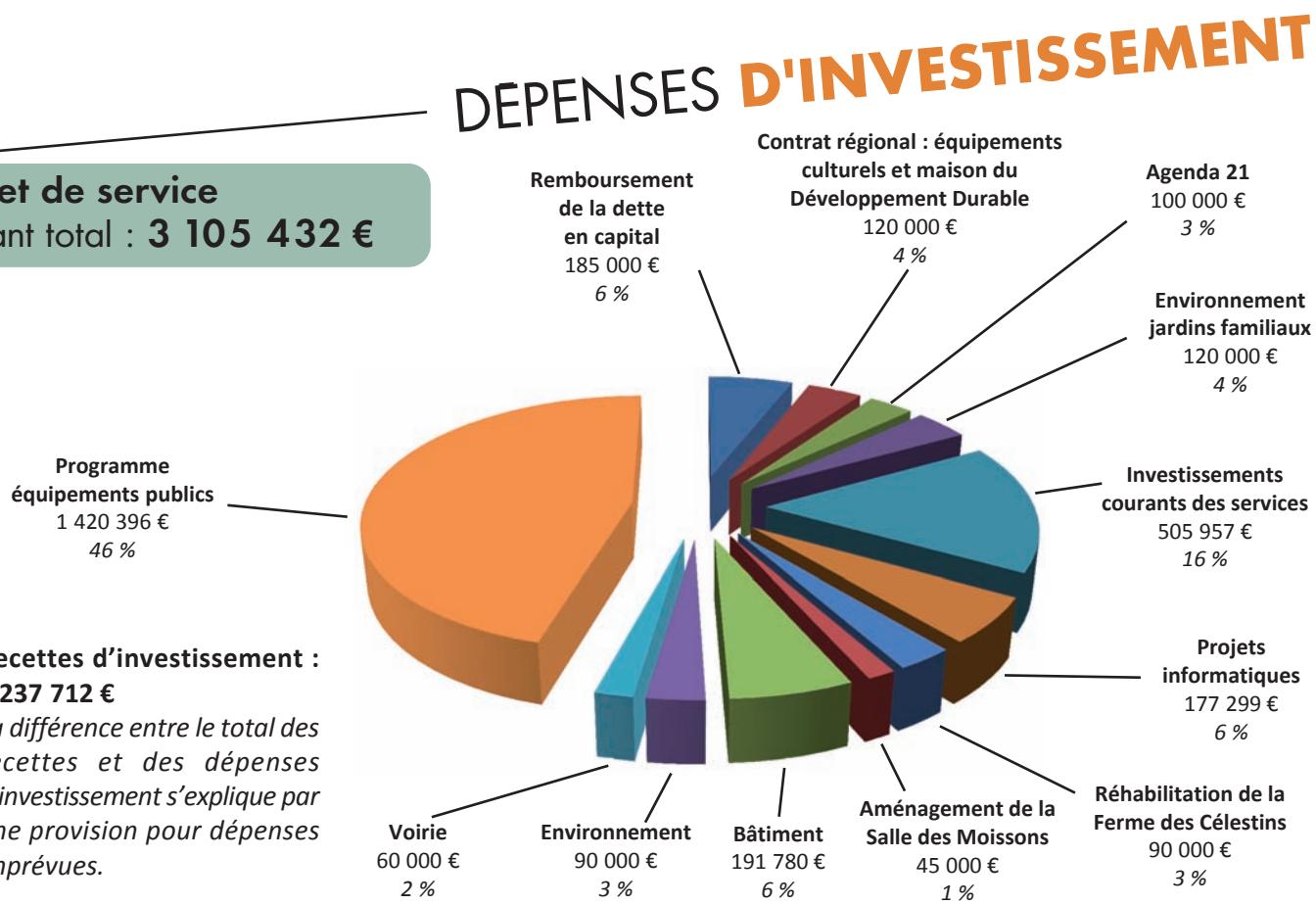


La différence entre le total des recettes de la commune et des dépenses de fonctionnement s'explique par les intérêts d'emprunts, l'autofinancement, les participations à des organismes extérieurs (Centre Départemental d'Incendie et de Secours, Centre de Pédagogie pour handicapés...).

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## Budget de service

Montant total : 3 105 432 €



# BUDGET 2013

## DEPENSES PAR SERVICES



### SERVICES GENERAUX



Accueil État Civil,  
Ressources Humaines,  
Courrier et intendance,  
Informatique,  
Service Maëlis,  
Service marchés publics.

Dépenses de fonctionnement :  
2 178 011 €

Dépenses de personnel du service : 78 %

Dépenses d'investissement courant :  
98 190 €

Fonctionnement Service :  
22 %

### ENSEIGNEMENT



Groupes Scolaires :  
Jean de La Fontaine, Robert Doisneau,  
Jules Verne, Henri Matisse.  
Plus de 1 000 élèves accueillis en maternelle et élémentaire en septembre 2012.

Dépenses de fonctionnement :  
641 585 €

Dépenses de personnel du service : 80 %

Dépenses d'investissement courant :  
9 500 €

Fonctionnement Service :  
20 %

### RESTAURATION SCOLAIRE



880 repas servis par jour dans les 4 groupes scolaires.

Dépenses de fonctionnement :  
820 010 €

Dépenses de personnel du service : 48%

Dépenses d'investissement courant :  
55 200 €

Fonctionnement Service :  
52 %

### PETITE ENFANCE



3 structures d'accueil en service :  
- Accueil collectif régulier "Les 1 001 bulles",  
- Multi-Accueil "Le Carrousel des Bébés",  
- Accueil collectif régulier "Terre d'Éveil".

Dépenses de fonctionnement :  
1 427 128 €

Dépenses de personnel du service : 93 %

Dépenses d'investissement courant :  
44 800 €

Fonctionnement Service :  
7 %

### ENFANCE



1 accueil périscolaire sur les 4 groupes scolaires  
2 centres de loisirs : L'Île aux Enfants et 1,2,3 Soleil  
Festival "La tête Ailleurs"

Dépenses de fonctionnement :  
1 003 472 €

Dépenses de personnel du service : 88 %

Dépenses d'investissement courant :  
1 500 €

Fonctionnement Service :  
12 %

# BUDGET 2013

## DEPENSES PAR SERVICES



### JEUNESSE



1 Club Pré-Ados  
1 Espace Jeunes : Les Semailles

Dépenses de fonctionnement :  
292 814 €

Dépenses d'investissement courant :  
5 000 €

Dépenses de personnel du service : 76 %

Fonctionnement Service :  
24 %

### ACTION SOCIALE



Demande de logement social  
Demande de RSA  
Demande de carte de transport  
Demande d'allocation spéciale vieillesse  
Demandes d'aides financières ponctuelles  
Épicerie Solidaire

Dépenses de fonctionnement :  
88 967 €

Dépenses de personnel du service : 71 %

Fonctionnement Service :  
29 %

### SPORT



1 complexe tennistique "Les Marmousets"  
2 gymnases "Éric Tabarly" et "Olympe de Gouges"  
1 stade de foot : "L'Hermière"  
1 stade de rugby : "Orsonville"  
1 stade football/rugby : "Les Marmousets"  
1 dojo : "les Tilleuls"

Dépenses de fonctionnement :  
578 666 €

Dépenses d'investissement courant :  
23 810 €

Dépenses de personnel du service : 72 %

Fonctionnement Service :  
28 %

### ANIMATION



Fête de la Musique  
Foire aux Greniers  
Journée jeux  
Forum des Associations  
Bal Républicain du 13 juillet  
Carnaval de Serris  
Etc.

Dépenses de fonctionnement :  
148 683 €

Dépenses de personnel du service : 48 %

Fonctionnement Service :  
52 %

### CULTURE



Centre Culturel de la Ferme des Communes :  
- La Maison des Arts  
- Salle de spectacle Alfred de Musset  
Soutien aux actions culturelles dans les écoles et aux associations

Dépenses de fonctionnement :  
312 659 €

Dépenses d'investissement courant :  
1 500 €

Dépenses de personnel du service : 38 %

Fonctionnement Service :  
62 %

# BUDGET 2013

## DEPENSES PAR SERVICES



### COMMUNICATION



Journal Municipal - Agenda trimestriel  
Programme culturel - Document "nos associations"  
Site Internet  
Newsletter - envoi d'informations par SMS  
Mise en place des panneaux électroniques  
Etc.

Dépenses de fonctionnement :  
151 195 €

Dépenses de personnel du service : 56 %

Fonctionnement Service :  
44 %

### PREVENTION & SECURITE



Équipements :  
- 1 voiture de police municipale  
- 1 voiture agents de surveillance de la voie publique  
- 3 vélos VTT et 2 scooters électriques  
Personnel : 6 agents et 2 vacataires chargés des points écoles

Dépenses de fonctionnement :  
265 237 €

Dépenses de personnel du service : 93 %

Dépenses d'investissement courant :  
13 850 €

Fonctionnement Service :  
7 %

### TRAVAUX



36 km de voirie et d'éclairage publics  
40 bâtiments soit 35 000 m<sup>2</sup>  
30 ha d'espaces verts  
12 parcs et jardins

Dépenses de fonctionnement :  
2 930 196 €

Dépenses de personnel du service : 24 %

Dépenses d'investissement courant :  
253 650 €

Fonctionnement Service :  
76 %

### URBANISME & AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Nombre de logements : 4 597  
Logements sociaux : 422  
Développement économique :  
- Plus de 700 commerces, entreprises de services, etc.

Dépenses de fonctionnement :  
162 742 €

Dépenses de personnel du service : 75 %

Fonctionnement Service :  
25 %

### AGENDA 21



Suivi de l'Agenda 21  
Événements autour du Développement Durable  
(Semaine du Développement Durable)

Dépenses de fonctionnement :  
59 657 €

Dépenses de personnel du service : 68 %

Fonctionnement Service :  
32 %

proposer des activités de qualité à nos adhérents. Nous essayons de répondre aux attentes de nos élèves, pour cela, il nous arrive d'aller grimper à l'espace escalade du Nautil de Pontault Combault où les cotations (difficultés des voies) sont plus élevées que celles où nous nous entraînons habituellement. Aux beaux jours, nous organisons aussi des sorties falaises, cela permet aux adhérents d'explorer une autre facette de la discipline.

### **Des projets pour l'avenir ?**

Nous aimerais que le club continue de progresser, toujours dans le respect des valeurs qui nous animent. Cette évolution est permise par le soutien fidèle de la Municipalité et de nos partenaires et nous les en remercions.

Nous avons un beau projet pour l'avenir, ouvrir une section handisport dans notre association. Cela nous tient à cœur et nous espérons, un jour, pouvoir concrétiser ce projet.



#### Pour plus d'informations :

Site internet : [www.reve-escalade.com](http://www.reve-escalade.com)  
Courriel : [floryane.dubois@orange.fr](mailto:floryane.dubois@orange.fr)

## Serris, terre de handball

**Les 9 et 10 mars derniers, la ville de Serris accueillait pour la deuxième année consécutive le 2<sup>e</sup>tour du championnat de France interligues de handball de la zone nord ouest. Un week-end sportif et festif.**

Organisée par le Handball Club de Serris Val d'Europe et la ligue Paris île de France Est, la compétition a accueilli les six ligues qualifiées pour le 2<sup>e</sup> tour de ce championnat à savoir : la Bretagne, l'Île de France Est, le Nord Pas de Calais, la Normandie, les Pays de Loire et la Picardie. Les équipes féminines se sont affrontées au gymnase Olympe de Gouges et les équipes masculines, au gymnase Éric Tabarly.

Au terme de ces rencontres, ce sont les ligues des pays de la Loire (pour les équipes masculines) et de Bretagne (pour les féminines) qui se sont imposées.

L'implication de l'association serrissienne HBCVE et le soutien de la Municipalité, ont une nouvelle fois permis d'organiser une compétition prestigieuse de handball. Ces manifestations contribuent jour après jour, à promouvoir et valoriser le sport sur notre commune, dans les valeurs de fair-play et de dépassement de soi.



Photo : P. REIGNOUX



Photo : S. BELTRAMI



**Luc CHEVALIER**  
Adjoint au Maire  
Délégué au Sport  
et à la Jeunesse

L'édition 2013 du Championnat de France de Tennis de Table Sport Adapté aura lieu cette année à Serris, organisatrice de l'événement aux côtés de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), de Sport Toi Bien et de l'association des Établissements du Domaine Emmanuel. Crée en 1971, d'abord sous le nom de Fédération Française de Sport pour les Personnes Handicapées Mentalettes (FFSPHM) et devenue FFSA quelques années plus tard, la Fédération a trois grandes missions :

- Permettre à toute personne handicapée mentale ou psychique d'accéder à l'ensemble des disciplines sportives, en tenant compte de ses désirs et de ses capacités
- Développer en général la pratique du sport adapté (licenciés, formateur etc.)
- Développer le soutien au sport adapté, par exemple, par le biais d'associations

Le travail de la FFSA est complété au quotidien par de nombreuses associations qui œuvrent pour favoriser, développer le sport adapté et faire évoluer les mentalités. Sport Toi Bien, adhérente de la FFSA, est la 1<sup>re</sup> association sportive Sport Adapté d'Ile-de-France. Elle encourage la population locale en

situation de handicap mental ou psychique et les usagers des services de l'AEDE (association des Établissements du Domaine Emmanuel) à la pratique d'activités sportives dans le cadre amateur et compétitif. Bien plus qu'une pratique sportive, le sport adapté offre la possibilité à chaque pratiquant, de s'exprimer, d'avoir une meilleure estime de lui-même, de se sentir simplement "comme tout le monde".



Pascal PÉREIRA-LÉAL, triple Champion de France de Tennis de Table et médaillé de bronze aux Jeux Paralympiques de Londres 2012.

**L'ATT Serris Val d'Europe est également partenaire de l'événement.** L'association serrissienne, disposant elle-même d'une section sport adapté, a souhaité une nouvelle fois montrer son engagement en participant à cette belle aventure. Le Championnat de France de Tennis de Table Sport Adapté est donc l'occasion pour les athlètes de se rencontrer et de promouvoir cette pratique sportive.

**Près de 350 licenciés de la FFSA, sélectionnés lors des championnats départementaux et régionaux s'affronteront au gymnase Éric Tabarly.** Serris aura par ailleurs le plaisir d'accueillir entre autre Pascal PÉREIRA-LÉAL, triple Champion de France de Tennis de Table et médaillé de bronze aux Jeux Paralympiques de Londres 2012. Du 6 au 9 juin prochain, il viendra défendre ses titres sur notre territoire.

## L'équipe de France à Serris !

En 2012, la ville de Serris a déjà accueilli l'équipe de France de football des moins de 19 ans au stade des Marmousets pour la préparation d'un match amical contre l'Espagne. Paul Pogba, un des joueurs présent sur le terrain, a depuis intégré il y a peu, l'équipe tricolore pour les qualifications au mondial 2014.

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, ce sont les joueurs de l'équipe de France masculine de Handball qui ont à leur tour foulé les planches du gymnase Olympe de Gouges, dans l'optique de préparer les éliminatoires pour le championnat d'Europe. Serris a ainsi accueilli l'équipe quadruple championne du Monde, double championne d'Europe et double médaillée d'or aux Jeux Olympiques. Les licenciés du HBCVE et leurs parents ont été conviés à assister à l'entraînement . Ils ont ainsi pu approcher les handballeurs, qui se sont volontiers prêtés aux dédicaces en toute décontraction pendant près d'une heure.

La qualité des infrastructures et l'accueil chaleureux des Serrissiens, toujours salués par les visiteurs, permettront peut-être d'accueillir de nouveau l'année prochaine des sportifs professionnels.



23

# Serris : délibérations du Conseil Municipal

*Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.*

Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 11 février 2013.

## ■ Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Primitif 2013

### Préambule

Le Débat d'Orientation Budgétaires (DOB) est un élément constitutif de l'organisation et de la gestion financière d'une commune. Il constitue la première étape du cycle budgétaire.

Son objectif est double : d'une part, il permet de présenter à l'assemblée délibérante les principales orientations retenues pour l'élaboration du budget ; d'autre part, il permet aussi d'informer sur le contexte de son élaboration et les différents mécanismes financiers et réglementaires qui pourront avoir une incidence dans l'élaboration de celui-ci.

Il permet également à l'exécutif de la collectivité de tracer les principales perspectives de son action à travers les choix retenus.

Cet acte doit être réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif par le Conseil Municipal (dont la limite est fixée au 15 avril de l'année N). Ce temps doit servir à adapter éventuellement l'élaboration du budget en fonction des remarques et réflexions formulées lors de ce débat.

Même s'il constitue une formalité substantielle dans la procédure budgétaire de chaque collectivité, le contenu du débat n'est pas précisé par les textes. Il est néanmoins l'occasion de retracer les grandes perspectives dans lesquelles s'inscrit l'élaboration du budget ainsi que les modifications engendrées par le contexte économique conjoncturel comme l'adoption par le Parlement de la Loi de Finances initiale.

Même s'il n'a aucun caractère décisionnel, sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Les orientations qui vont vous être présentées, prennent en compte un certain nombre de paramètres qui ont une incidence sur la programmation des actions municipales pour 2013 mais aussi à plus long terme, une réactualisation des évolutions prévisibles de la commune. Cette évolution concerne tant la démographie que la prise en charge des équipements et services qui accompagneront cette croissance.

### LE CONTEXTE

#### *Le contexte international*

Les séquelles de la crise financière de 2008 sont encore bien visibles et l'année 2012 a été marquée, en Europe notamment, par des tensions économiques et financières majeures dans un contexte économique morose. Les perspectives économiques pour 2013 restent encore incertaines et il n'est guère envisagé d'amélioration avant le deuxième semestre.

Néanmoins, en Europe, l'intervention décisive de la Banque Centrale Européenne, l'accord sur le redéploiement des soutiens à la Grèce et celui sur le renforcement des mécanismes de cohésion et de supervision de la zone euro, ont permis de faire reculer les risques d'effondrement de l'euro.

#### *Le contexte national*

Le Fonds Monétaire International (FMI) a revu à la baisse ses prévisions de croissance de l'économie française. Il prévoit seulement 0,3 % de progression du Produit Intérieur Brut (PIB) pour 2013, après 0,2 % en 2012.

La Commission européenne table, elle, sur 0,4 %. De son côté, le gouvernement a fondé ses hypothèses de croissance sur un chiffre de 0,8 % en 2013. Une statistique confirmée par le ministre de l'Économie, au début du mois de janvier.

Quant à l'INSEE, elle estime que la conjoncture économique va continuer de se dégrader. L'institut de la statistique prévoit en effet une croissance en berne pour l'année 2013, très en dessous des prévisions sur lesquelles le gouvernement s'est appuyé pour mettre au point le budget. L'INSEE n'imagine pas qu'elle puisse dépasser 0,1 % au premier et au deuxième trimestre – après une récession de 0,2 % constatée pour le dernier trimestre 2012.

Ces perspectives rendent difficile l'objectif de retour du déficit de l'État sous la barre des 3 % du PIB en 2013. Chaque dixième de point de croissance perdu représente en effet un milliard d'euros de plus à trouver – ou par des hausses d'impôts ou par des économies.

Ainsi, par ricochet, cette situation pèse sur les finances locales.

En France comme ailleurs en Europe, l'accès à l'emprunt est difficile. Une très large majorité des responsables des finances des collectivités locales prévoit d'ailleurs une baisse (ou au moins une stagnation) de leur budget. En 2012, les grandes collectivités ont dû diversifier leurs sources de financement pour faire face au durcissement de l'accès au crédit bancaire. Elles ont aussi dû payer des crédits plus chers : la marge moyenne des emprunts signés en 2012 se monte à 1,80 %

contre 0,78 % pour les emprunts signés avant 2012. Un quart des collectivités affirme avoir reporté certains investissements en raison de difficultés de financement.

Parallèlement, un mouvement de repli progressif mais régulier du soutien de l'Etat est engagé. Il se traduit par la stagnation, sinon le déclin des dotations. Dans le cadre de la Loi de Finances 2013, il a été décidé pour 2013 un nouveau gel global des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales à 50,5 milliards d'euros, puis une diminution d'environ 1,5 % (soit 750 millions d'euros) par an.

La Loi de Finances 2013 précise que cet effort imposé aux collectivités locales préserve les dotations de péréquation, qui progresseront de 238 millions d'euros par rapport à 2012.

Ainsi, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pourraient progresser respectivement de 120 et 78 millions d'euros (soit 8,7 %), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de 10 millions d'euros (soit 1,3 %), mais ce sera au Comité des finances locales de décider de ces évolutions, au cours de sa séance de février 2013. Il faut noter que nous ne sommes plus éligibles à aucune de ces dotations de solidarité.

La Loi de Finances 2013 propose également des réformes et/ou des ajustements concernant les ressources des collectivités locales. Cette année, dans sa version initiale, le projet de loi de finances ne comportait que peu de dispositions relatives à la fiscalité (indirecte) locale.

Cela étant, la loi ajuste les modalités de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF).

En ce qui concerne le FPIC, les modifications au dispositif existant, qui ne remettent pas en cause la structure du fonds, concernent principalement les modalités de calcul du prélèvement, avec la prise en compte d'un critère transversal de charges des collectivités (le revenu par habitant), et les modalités de répartition interne à un ensemble intercommunal, afin de simplifier les règles de répartition entre l'EPCI et ses communes membres.

Les ressources de fonds national de péréquation en 2012, 2013, 2014 et 2015, fixées par la LF 2012 respectivement à 150, 360, 570 et 780 millions d'euros ne sont pas remises en cause.

#### ***Le contexte local***

Dans ce contexte, les orientations du budget 2013, qui vont être présentées, doivent s'adapter aux réalités économiques et budgétaires exposées précédemment. Elles s'appuient également sur les perspectives financières qui confirment la nécessité de poursuivre l'effort de gestion par une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, ces orientations du budget 2013 restent fondées sur nos engagements et notre programme de mandat. Ce budget s'inscrit dans une logique de poursuite des actions menées et des services proposés aux Serrissiens. Il porte aussi l'ambition de pouvoir accompagner de nouveaux développements et projets pour un avenir qui doit rester dynamique mais serein.

Le contexte local propre à Serris pour l'élaboration du budget se caractérise par la prise en compte du développement de son territoire, qui se définit par :

- En matière d'habitat, la livraison 192 logements en 2012 (fin

de phase III),

- En matière d'équipements réalisés par le SAN et remis en gestion à la commune de Serris, l'ouverture en année pleine d'un accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse en 2012,
- En matière d'équipements réalisés et gérés par l'Etat ou d'autres collectivités, l'ouverture en 2012 du centre nautique intercommunal à Bailly-Romainvilliers, et l'ouverture de l'Hôpital de Marne-la-Vallée à Jossigny.

Ainsi, ce budget doit aussi préparer l'accueil des nouveaux habitants sur l'année 2013 et pour les années futures.

Le nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG), signé en septembre 2010 avec une phase de développement, appelé Phase IV, qui pour Serris devrait se concrétiser par :

- Plus de 1 100 logements à réaliser au total d'ici 2022 (soit 100 à 150 logements par an avec la livraison) dont 356 logements le cadre de l'Avenant 9 à la phase III approuvé en 2012, d'ici 2017.
- La création de la ZAC du Couternois avec principalement ses 67 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2015.
- L'extension du Centre Commercial Val d'Europe (2016)

#### **LES ORIENTATIONS PROPOSÉES**

**Dans le cadre de la continuité des actions menées en 2012, ces orientations se fondent sur :**

- Le maintien des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre et soutenir la vie locale.
- Le maintien d'une offre de service public large et diversifiée pour répondre aux besoins de la population (l'inflation en 2012 était de 2 %).
- Le maintien du prix, à euro constant, de tous les services municipaux, comme pour l'exercice 2012.
- Le maintien du soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires soit à hauteur des sommes versées en 2012.
- Le maintien d'une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.
- La poursuite de notre politique de préservation du patrimoine et de développement d'équipements.
- Le maintien, en collaboration avec le SAN du Val d'Europe, d'une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.
- La préservation du bâti de la Ferme des Célestins.
- L'obtention des engagements de subventions régionales et ainsi la préservation du patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Communes) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.
- La poursuite de la réalisation de notre Agenda 21.

**Ces orientations 2013 demanderont des moyens supplémentaires pour :**

- Le déploiement du Projet Éducatif Local associant l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire et la réalisation de la 2<sup>e</sup> édition du Festival "La tête ailleurs".
- Avoir la possibilité de mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2013 la réforme des rythmes scolaires.

- Un renforcement de l'activité de prévention et de sécurité auprès des habitants.

**Ces orientations intègrent également deux projets majeurs en investissement**

- Le lancement des jardins familiaux
- La reconstitution du terrain de grands jeux d'Orsonville

**Pour mettre en œuvre ces orientations, la Municipalité poursuivra son action pour :**

- Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices d'emplois et génératrices de revenus fiscaux, pour équilibrer ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.
- Rester exigeant avec nos partenaires sur les conditions nécessaires au développement harmonieux et durable de la commune.
- Assurer l'amélioration continue de la gestion des services, notamment en continuant la réforme du "service Maëlis" en 2013, pour le rendre plus performant.
- Limiter le besoin d'emprunt pour limiter la charge financière (en fonctionnement) sur les années futures.

**La Municipalité s'engage à financer l'ensemble de ces orientations 2013 sans augmenter les taux communaux sur la fiscalité directe locale.**

*Les membres du Conseil Municipal prennent acte.*

**■ Cession de la parcelle AH 24 avenue de Sarria / OPAC DE MEAUX**

Dans le cadre des procédures relatives au transfert de propriétés des espaces communs des aménagements réalisés sur la commune, l'Effort Rémois (acquéreur du patrimoine de Meaux habitat) nous cède à l'euro symbolique, les voiries, les réseaux et les espaces communs jouxtant leur programme immobilier sis rue de Sarria cadastrée section AH n° 24. Cette parcelle représente le parking face à la Société Générale ainsi que le trottoir et les places de stationnement le long du bâtiment.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession de cette parcelle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

*Votes : 26 Pour.*

*Résultat : adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**■ Modification des règles d'utilisation des services périscolaires - année scolaire 2012/2013**

De manière à améliorer le système de gestion des inscriptions et de facturation des activités périscolaires, une nouvelle organisation a été mise en œuvre depuis mi-octobre pour l'accueil du matin, l'accueil du soir et la restauration scolaire.

Cette organisation avait pour objectif premier d'améliorer la sécurité des publics accueillis, particulièrement sur les temps de passation entre les services municipaux et les enseignants.

Sur la base du bilan de cette organisation, bilan enrichi par l'expérience des organisations antérieures, il vous est proposé de refonder les principes d'utilisation des services périscolaires d'accueil du matin, d'accueil du soir et de restauration scolaire.

**① Retour sur les enjeux de service public**

Dans le cadre de l'accueil de loisirs proposé par la ville, les principes proposés visent à améliorer :

- la qualité d'accueil des publics
- l'accès au plus grand nombre
- la capacité de répondre aux familles en difficulté
- la gestion optimum des deniers publics en
  - minimisant les surcoûts organisationnels
  - renforçant la qualité et le suivi de la facturation et du recouvrement

**② Les nouveaux principes proposés pour les 3 activités (accueil du matin, accueil du soir et restauration scolaire)**

1. Une inscription calendaire obligatoire pour toute l'année scolaire,
2. Une annulation possible au plus tard le mercredi de la semaine n, pour la semaine n +1,
3. La facturation en cas d'absence injustifiée,
4. Une majoration tarifaire en cas d'utilisation des services sans inscription,
5. Le guichet unique comme service de centralisation des données d'inscription,
6. Une simplification et une clarification des justificatifs d'absence retenus,

**③ Une décision proposée en 2 temps**

Le dernier cycle d'inscription pour l'accueil du matin, l'accueil du soir et la restauration scolaire couvre la période du 7 janvier au 01/03/2013.

Décider dès le Conseil Municipal du 11/02, c'est sécuriser la fin de l'année scolaire 2012-2013.

Revenir ensuite au Conseil Municipal de mars, c'est un mois de travail et de débats complémentaires nous permettant de solliciter les partenaires (directeurs d'école et représentants de parents d'élèves) et d'ajuster, si nécessaire, les règles pour la rentrée scolaire 2013-2014.

**④ L'avis des commissions**

Le 25 janvier 2013, quatre commissions municipales ont été réunies pour présenter ce projet de modification : la commission Enfance et Restauration, la commission Enseignement, la commission Sport et Jeunesse, la commission Solidarité-Famille.

L'ensemble des principes a reçu un avis favorable, à l'exception du principe n° 4 sur la majoration tarifaire en cas d'utilisation des services sans inscription.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver et de modifier le règlement intérieur correspondant sur les points suivants :

1. Une inscription calendaire obligatoire pour toute l'année scolaire,
2. Une annulation possible au plus tard le mercredi de la semaine n, pour la semaine n +1,
3. La facturation en cas d'absence injustifiée,
4. Une majoration tarifaire en cas d'utilisation des services sans inscription, cette majoration sera de 25 % et sera applicable à compter du 13/05/2013.

*Votes : 26 Pour.*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés pour les points 1-3.*

## ■ Avenir n° 2 au contrat VAM Véhicules A Moteur - lot 3 du marché d'assurances

Les contrats d'assurance de la commune (hors assurance statutaire) ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA n° 2010-14) fin 2010 pour débuter au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Ce marché a été allotrié de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Dommages aux biens (immobiliers, mobiliers)
- Lot n° 2 : Responsabilité Civile
- Lot n° 3 : Flotte automobile
- Lot n° 4 : Protection juridique des agents
- Lot n° 5 : Protection juridique et pénale des agents et des élus
- Lot n° 6 : exposition d'œuvres d'art.

Cet avenir concerne notre contrat "flotte automobile" (lot 3). La cotisation annuelle étant payée en janvier, le contrat "flotte automobile" est fait de telle sorte que les véhicules achetés durant l'année font l'objet d'un avenir en début d'année suivante.

C'est pourquoi, cet avenir concerne la régularisation des 4 véhicules achetés en 2012 pour un montant de 1708,73 € TTC.

Pour information la cotisation 2012 s'élevait à 13 608,51 € TTC.

Il faut préciser que l'augmentation de cotisation est due à des acquisitions s'étalant sur 2 exercices :

- Budget 2011 (reporté en 2012) : achats d'un camion pour les Services Techniques suite au vol du véhicule précédent + un véhicule pour le département de l'Action Éducative.
- Budget 2012 : achats d'un véhicule de fonction pour le Directeur Général des Services (en remplacement du précédent) + un véhicule à boîte automatique pour le service social.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenir n° 2 du marché n° MAPA-2010/14 relatif aux contrats d'assurance pour le lot 3.

*Votes : 20 Pour et 6 Abstentions.*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## ■ Demande de dérogation au repos dominical pour la SÉGECÉ en 2013

La société SÉGECÉ dont le siège social est situé au 21, avenue Kléber à PARIS (75 116) pour son établissement sis Centre Commercial Val d'Europe, 14 cours du Danube à Serris (77 700) demande à bénéficier d'une dérogation au repos dominical prévu à l'article L. 3 132-20 du Code du travail afin d'employer du personnel (3 salariés) le dimanche de 10h à 19 h 30, dans la limite de cinq fois par an.

Conformément aux termes de l'article R3132-17 de ce même Code, les autorisations nécessaires visées L 3 132-20 ne peuvent être accordées que pour une durée limitée, après avis du Conseil Municipal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la commune résidente.

Cette société a formulé sa demande auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Seine et Marne (DDTEFP).

Conformément aux dispositions de l'article L 3 132-16 du Code du travail, l'avis du Conseil Municipal est sollicité dans le délai d'un mois à compter de la saisine du Préfet.

Pour rappel, le Conseil Municipal avait déjà autorisé la SÉGECÉ à déroger au repos dominical dans la limite de 5 fois pour l'année 2012.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette demande de dérogation pour l'année 2013.

*Votes : 23 Pour et 3 Contre.*

*Adopté à la majorité des membres présents et représentés.*

## Extrait du relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 18 mars 2013

### ■ Budget primitif 2013 – reprise anticipée des résultats 2012

- Fixation des taux d'impositions directes 2013

#### 1.1 Budget primitif 2013 – reprise anticipée des résultats 2012.

Retrouvez toutes ces informations dans le document budgétaire en carnet central de ce Serrissien.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'intégration des résultats 2012 au budget Primitif 2013,

- et de procéder au vote du Budget Primitif 2013.

*Votes : 19 Pour et 10 Contre.*

*Adopté à la majorité des membres présents et représentés.*

### ■ Fixation des taux d'impositions directes 2013

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

La volonté de la municipalité est de maintenir les taux de la fiscalité pour l'année 2013 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires sur le Budget Primitif, ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire au Conseil Municipal du 11 février 2013.

Les bases prévisionnelles des impositions directes locales nous ont été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le produit fiscal 2013 attendu est donc le suivant :

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer les taux des impositions directes comme établies dans le tableau susvisé.

*Votes : 19 Pour, 4 Contre et 6 Abstentions.*

	Taux 2012	Taux 2013	Bases 2013 prévisionnelles	Produit 2013 estimé
Taxe d'habitation	16,30 %	16,30 %	6 626 000	1 080 038 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34,29 %	34,29 %	16 207 000	5 557 380 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44,40 %	44,40 %	44 500	19 758 €
			Total	6 657 176 €

*Adopté à la majorité des membres présents et représentés.*

### ■ Convention avec le SAN du Val d'Europe relative à la délégation d'objectifs et de moyens réciproques concernant le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Le Relais Parents Assistantes Maternelles Intercommunal (RAM) est né en 2004 de la volonté de l'ensemble des élus du Val d'Europe.

Il assure différentes missions et services auprès des parents, des professionnels de l'accueil à domicile

(assistantes maternelles, candidates à l'agrément...) et des acteurs de la petite enfance, sur un territoire défini. Depuis 2009, toutes les communes du SAN du Val d'Europe en sont membres.

Le fonctionnement de ce projet est agréé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général du 77, le SAN du Val d'Europe et les communes membres.

Ce projet de compétence communale, confié au SAN du Val d'Europe par le biais d'une convention de délégation prévoyant un transfert financier des moyens correspondants, lui permet d'en assurer la charge au nom et pour le compte des communes.

La convention de délégation, d'objectifs et de moyens du Relais Parents Assistantes Maternelles est arrivée à terme au 31/12/2012 ; il convient donc de la renouveler.

Les orientations du projet 2013/2015 sont dans la lignée des conventions antérieures.

Par la présente convention (en annexe), la ville de SERRIS s'engage à soutenir le projet du Relais Parents Assistantes Maternelles par :

- Un soutien financier
- Une mise à disposition de locaux
- Ses moyens de communication
- La mise à disposition d'une auxiliaire de puériculture pour participer à l'animation des ateliers d'éveil du RAM.

En contrepartie, le SAN du Val d'Europe s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens disponibles à la bonne exécution du projet Relais Parents Assistantes Maternelles.
- Communiquer sur le soutien apporté par la commune.
- Apporter la plus grande transparence possible quant à l'emploi des crédits.
- Permettre à la commune d'évaluer le bénéfice du projet pour le territoire.

Pour indication, la participation financière prévisionnelle demandée aux communes membres est pour sa plus grande partie calculée en fonction du coût de fonctionnement de la structure même rapportée au nombre d'habitants (INSEE).

#### **Montant de la participation prévisionnelle pour les années 2013 à 2015 (durée totale de la convention).**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

Population INSEE	2013	2014	2015
Serris : 7 443 habitants	13 540,55 €	13 946,77 €	14 365,17 €

- d'approuver le renouvellement de la convention, ainsi que le montant prévisionnel de la participation
- d'autoriser M. Le Maire à signer cette convention et tout acte y afférent.

*Votes : 29 Pour.*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **■ Utilisation des équipements sportifs communaux par le collège de Saint-Germain-sur-Morin pour l'année 2012/2013**

- Fixation du montant de la participation aux frais de

#### **fonctionnement.**

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, la commune de Serris accueille dans ces équipements sportifs municipaux, le collège de Saint-Germain-sur-Morin afin de lui permettre de réaliser ces cours d'Éducation-Physique et Sportive.

La mise à disposition des installations sportives de la commune doit donner lieu à une participation aux frais de fonctionnement calculée en fonction des équipements utilisés, du volume horaires et des charges inhérentes.

Rappel du volume d'utilisation sur la période scolaire 2012/2013:

- Gymnase Éric Tabarly : 544 heures
- Dojo : 88 heures
- Stade de l'Hermière : 48 heures
- Tennis des Marmousets : 100 heures
- ⇒ soit un total de 780 heures annuelles.

Depuis 2008, un travail est mené pour définir des coûts horaires des équipements communaux couverts et découverts. Ce coût intègre les fluides (eau, électricité), les assurances, les gros travaux et l'entretien.

À cela nous avons ajouté le coût du gardiennage pour le gymnase (15,06 € de l'heure) réparti entre les différents utilisateurs de l'équipement.

**Sur ces bases, la participation du collège de Saint-Germain-sur-Morin est évaluée à 9 632,35 € TTC pour l'année scolaire 2012/2013.**

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer les frais de participation tels que définis ci-dessus pour l'année 2012/2013.

*Votes : 29 Pour.*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### **■ Fixation du taux de rémunération du personnel non enseignant pour assurer les études surveillées - ajout à l'ordre du jour - taux de rémunération des instituteurs pour les mêmes missions**

Dans le cadre de l'organisation des séances des études surveillées sur les groupes scolaires de la commune de Serris, des agents territoriaux peuvent être en charge de ses missions d'encadrement et de surveillance.

Cependant, aujourd'hui, dans la fonction publique territoriale, il n'existe aucun cadre d'emplois pour ce personnel non enseignant afin de pouvoir les rémunérer.

En revanche, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 fixe une grille d'indemnités applicables au personnel de l'Éducation Nationale pour l'exercice de ces mêmes fonctions.

Ces indemnités ne peuvent pas être évidemment versées à des agents territoriaux.

La ville a la possibilité de créer un cadre de rémunération, quand celui-ci n'existe pas dans le statut de la fonction publique territoriale. Pour établir une grille d'indemnités pour ce personnel territorial, il est proposé de s'inspirer de la grille fixée par le décret susvisé.

Le taux horaire de référence choisi pour établir le taux horaire "serrissien" est celui équivalent à un professeur des écoles.

**Taux de l'heure d'étude surveillée (17 h à 18 h)**

Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 21,86 euros.  
Le taux horaire devra être adapté, compte tenu du grade et des qualifications des agents.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et de fixer les taux de rémunération qui seront attribués au personnel non enseignant pour assurer les études surveillées suivant le tableau ci-dessous :

#### 1. Personnel de l'Éducation Nationale mais non enseignant

Personnel concerné	Niveau de formation exigé	Taux de référence au 1 <sup>er</sup> /07/2010 = 21,86 €/heure à 100 %
Personnel non enseignant de l'Éducation Nationale	1) Diplôme spécifique de l'enseignement	95 %
Personnel non enseignant non territorial	2) Diplôme de niveau II	80 %
Personnel non enseignant non territorial	3) Diplôme de niveau III	70 %
Personnel non enseignant non territorial	4) Diplôme de niveau IV	60 %

(agent de vie scolaire)

2. Diplôme de niveau II = niveau BAC +3 et 4
3. Diplôme de niveau III = niveau BAC +2
4. Diplôme de niveau IV = niveau BAC

*Votes : 29 Pour.*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Ajout lors de la séance : Fixation du taux de rémunération des instituteurs pour assurer les études surveillées (point ajouté à l'unanimité des membres du Conseil)

#### Sur demande de Madame LEJUEZ :

Le Conseil Municipal souhaite faire bénéficier aux instituteurs effectuant des missions d'études dirigées, des conditions plus avantageuses de rémunération que celles fixées par le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération des instituteurs pour les séances d'études surveillées au même taux horaire brut que celui des professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur effectuant des études surveillées, soit 21,86 € au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

*Votes : 29 Pour.*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Création administrative de poste**

Suite au départ du responsable de structure de la Maison de Jeunes au service Jeunesse, il vous est proposé de transformer le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe, grade détenu par le titulaire parti, en un poste d'animateur territorial.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la création de poste d'animateur pour le département Action Éducative, service Jeunesse.

*Votes : 29 Pour.*

*Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

#### ■ **Fixation des tarifications des séjours d'été**

Le Département Action Éducative de la ville de Serris propose la mise en place de trois séjours pour cet été 2013. L'objectif

est de garantir une mixité sociale et de promouvoir des tarifs attractifs, étudiés et adaptés aux familles. À cet effet, une grille tarifaire a été établie en fonction du quotient familial. Le Séjour reste un moment privilégié pour les jeunes autour d'une action éducative, pédagogique collective.

Les trois séjours sont les suivants :

#### ① **Le 1<sup>er</sup> séjour : "Découverte du Parc des Landes de Gascogne"** **du 8 au 17 juillet pour les jeunes serrissiens âgés de 11 à 14 ans.**

Ce séjour est organisé autour des activités nautiques et de pleine nature dans un parc boisé au cœur d'une forêt des Landes. Les activités proposées sont :

- d'une part, canoë-kayak, plage, vélo en forêt, visite de Bordeaux
- et d'autre part, des activités plus traditionnelles, comme la randonnée et la course d'orientation.

Les 15 jeunes, accueillis seront hébergés en gîte en pension complète et en chalet autonome. Les jeunes seront encadrés par une équipe éducative composée de 3 personnes (1 directeur de séjour et 2 animateurs).

Le transport est prévu en train au départ de la gare de Marne la Vallée Chessy. Deux animateurs accompagneront les jeunes.

#### ② **Le 2<sup>e</sup> séjour : "Balade en Péniche"** **du 29 juillet au 3 août 2013 pour les enfants serrissiens de CM1/CM2 scolarisés en 2012/2013.**

Ce séjour est destiné à la découverte du canal Nivernais pour les jeunes de CM1-CM2.

Ce séjour est l'occasion de sensibiliser les enfants à la vie en collectivité à bord de 2 péniches.

Les activités sont les suivantes : découverte du Canoë, bala de en VTT, pilotage encadré des péniches, découverte du canal Nivernais et des systèmes d'écluses...

18 enfants seront accueillis et hébergés en gîte en gestion libre (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative composée de 3 personnes (1 directeur et 2 animateurs).

Le transport est prévu en car au départ de Serris avec trois accompagnateurs.

#### ③ **Le 3<sup>e</sup> séjour : "À la découverte du littoral Marin"** **du 17 au 24 août 2013 pour les enfants serrissiens de CE1/CE2.**

Ce séjour à dominante plein air est orienté sur la découverte de l'environnement marin dans la région de la Côte d'Opale à Wimereux (62).

Ce choix de séjour permettra aux enfants de sortir de leur environnement habituel (prestation de découverte du milieu marin, comprendre la nature, ses ressources à travers une approche ludique).

Les activités proposées seront les suivantes : char à voile, kayak de mer sont au programme.

Ce séjour est en cohérence et en continuité avec l'agenda 21.

14 enfants seront hébergés en gîte en gestion libre (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative composée de 3 personnes (1 directeur et 2 animateurs).

Le transport est prévu en train. Un minibus de location sera utilisé sur place pour accompagner les enfants sur les activités.



La zone NA B située au Sud de la RD 406 est affectée à une vocation principale d'activités, de nature à favoriser le développement économique de la commune de Serris.

Pour le développement du Sud de la RD 406 de la ZAC du Couternois, la réceptivité globale maximale à construire dans ce périmètre de la ZAC est de 350 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

La surface de plancher développée relative aux équipements publics de superstructure n'est pas limitée ni comptabilisée dans ce chiffre.

Le dossier de création sur lequel le Conseil Municipal porte son avis se comporte des pièces suivantes :

- Un rapport de présentation qui a pour but de présenter les objectifs de la ZAC, l'état initial du territoire couvert par la ZAC, ainsi qu'une présentation du programme prévisionnel d'aménagement et de construction.
- Une étude d'impact, dont l'objet est de présenter l'état initial du territoire dans lequel s'insère le projet, une description complète du projet et sa justification, une analyse précise des effets du projet sur l'environnement, et des mesures d'accompagnement et de compensation. À ce dossier s'ajoutent l'avis de l'autorité environnementale du Conseil Général et un mémoire explicatif du maître d'ouvrage (EPAFrance) en réponse aux remarques émises par l'autorité environnementale
- Un plan de situation
- Un plan de délimitation
- Un bilan et compte rendu de la concertation

*Le Conseil Municipal donne un avis favorable.*

### ■ Débat sur les enjeux du projet de révision du règlement de publicité intercommunal enseigne et pré-enseigne.

Sur le territoire du Val d'Europe, un règlement intercommunal de publicité, des enseignes et pré enseignes a été arrêté et approuvé par arrêté préfectoral depuis le 23 octobre 2003 (n° 03 DAI 1 PUB 154).

Suite à des modifications législatives et réglementaires découlant directement du Grenelle II de l'environnement, impliquant de nouveaux enjeux pour le territoire intercommunal, il était, donc, nécessaire de procéder à une révision de ce règlement intercommunal.

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2011, le SAN du Val d'Europe a engagé cette révision.

Aujourd'hui, le SAN du Val d'Europe nous demande de débattre sur ces enjeux. Il s'agit d'une étape obligatoire de la procédure de révision du règlement intercommunal qui se calque, désormais, strictement sur celle de révision du plan local d'urbanisme.

D'ailleurs, le règlement local de publicité, une fois approuvé, devrait être opposable avant la fin de l'année 2013, puis annexé au plan local d'urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir débattu, de prendre acte des enjeux de ce projet.

Voici ci-dessous les principaux enjeux du projet de règlement de publicités, des enseignes et pré enseigne. Ce dernier doit :

- Tenir compte des nouvelles dispositions du Code de l'Environnement :

- Partie législative : loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010
- Partie réglementaire : décret d'application n° 2012 118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieur + décret du 4 août 2012 (art. R581-1 à 88)

- Tenir compte de l'article 581-14 du Code de l'Environnement précisant que l'élaboration ou révision d'un Règlement Local de Publicité (RLP) doit dorénavant être conforme à la procédure des plans locaux d'urbanisme (PLU) ainsi que de l'article 581-14-1 et en application des dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, fixant les modalités de concertation
- Tenir compte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présentées à la séance du conseil municipal de Serris, le 6 février 2012
- Répondre à l'un des objectifs fondamental découlant de ce PADD visant à préserver les paysages et le cadre de vie tout en permettant l'attractivité du territoire
- Tenir compte de la volonté intercommunale d'engager la révision du RLP (délibération du comité syndical du 01/12/2011) afin de l'adapter aux évolutions du territoire, législatives et réglementaires. Cette décision décrit les modalités de concertation, menée par le SAN, organisme compétent
- Apporter une cohérence d'ensemble au traitement de la publicité sur l'ensemble du territoire communautaire
- Les prescriptions des nouveaux RLP devant être obligatoirement plus restrictives que celles de la réglementation nationale, il est proposé 4 zones de publicités restreintes sur le secteur IV :
  - La ZP1 = habitat
  - La ZP2 = mixte habitat/commerce
  - La ZP3 = Zones d'activités et hôtelières
  - La ZP4 = centre touristique et commercial
- Tenir compte d'un calendrier de procédure, démarré le 1<sup>er</sup> décembre 2011 et qui devrait s'achever en février 2014 avec la délibération du conseil syndical.
- L'enjeu majeur pour notre ville étant de conforter l'attractivité du secteur, tout en assurant la qualité des paysages, atout reconnu de notre ville

*Le Conseil Municipal a pris acte des enjeux du projet de règlement de publicités, des enseignes et pré enseigne.*

### Prochains Conseils Municipaux :

- lundi 24 juin, à 20 h 30,  
salle du Conseil municipal  
de l'Hôtel de Ville.

Retrouvez l'intégralité des relevés des conseils municipaux sur le site internet : [www.mairie-serris.net](http://www.mairie-serris.net)

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.



# Démocratie Conseil Municipal

32

**Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.**

**Elles sont publiées sous leur responsabilité.**

## Tribune de l'opposition

### NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR : UN SCANDALE !!!

Les élus de la majorité ont voté une taxation de 25% pour les services périscolaires non réservés (cantine et centre de loisirs) !

Nous savons tous que le service maelis (qui gère les inscriptions et facturations) manque de fiabilité : fiches d'inscriptions égarées, inscriptions saisies avec des erreurs, facturations de plusieurs mois qui arrivent groupées sur 2 semaines...

Pourtant, les élus de la majorité (sauf 3) ont décidé de voter un nouveau règlement incluant la majoration de tarifs pour les parents d'élèves qui ne sont pas pré inscrits et ce, dès la rentrée de septembre ainsi que la facturation des repas même en cas d'absence de l'enseignant.

Devant les défaillances répétitives depuis plusieurs années de Maelis, que nous n'avons cessé de dénoncer, la mairie a enfin investi dans un nouveau logiciel qui devrait être opérationnel à la rentrée de septembre. Le rodage de ce nouveau logiciel ne sera pas encore démarré que les parents seront soumis au nouveau règlement.

Croisons les doigts pour qu'il fonctionne correctement...

Alors que notre commune affiche un excédent budgétaire de plus de 1 million 5, cet acharnement sur les familles les plus modestes est intolérable.

Nos pensées vont vers notre amie Germaine Capillon, femme militante et d'une grande humanité, qui nous a quitté le 4 avril dernier.

Les élus de l'Opposition.

## Tribune de la majorité

### Le budget : un acte fondamental

Serris a voté à une grande majorité le budget primitif 2013 proposé par le Maire.

Dans un contexte économique particulièrement difficile, ce budget a été élaboré sans ajouter de pression fiscale aux Serrissiens.

Équilibrer le budget communal n'était pourtant pas évident : l'État à court de crédit se désengage de plus en plus et les nouveaux systèmes de péréquation se révèlent très pénalisants pour notre secteur en évolution.

Pour autant, à Serris, grâce à ce vote, les habitants et les nouveaux arrivants continueront à bénéficier d'un cadre de vie agréable, de services performants et d'une vie associative qui pourra poursuivre, comme elle le fait depuis longtemps, son œuvre d'animation et d'enrichissement de lien social.

Cependant, nous regrettons profondément le choix de 4 élus de notre majorité, qui eux, ont voté contre ce budget abandonnant ainsi les efforts quotidiens et collectifs de l'équipe et jouant une carte plus personnelle. Même si certains d'entre eux (tout en se revendiquant de la majorité) multiplient, sur les réseaux sociaux, des propos méprisants contre une équipe qui les a intégrés ; nous ne répondons pas de la même manière et resterons dans le respect de la ligne de conduite constante et humaniste de notre Maire. Mais il est temps pour nous de dénoncer ce fait publiquement avec force et détermination.

Les élus de la Majorité

# L'université étudie le territoire

*Nous vous avons parlé, dans le Serrissien 77, de l'étude sur le futur pôle universitaire du Val d'Europe, situé sur les communes de Serris, Jossigny et Montévrain. Le jeudi 28 février dernier, l'Université Paris-Est Marne la Vallée organisait une journée d'études : l'université travaille le territoire. À cette occasion, chercheurs et élus locaux se sont interrogés notamment sur la place du futur pôle universitaire du Val d'Europe dans la ville.*

La journée d'études organisée par le Laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs (ACP), à la médiathèque du Val d'Europe portait sur 2 thématiques. La matinée était consacrée à "habiter l'Est Parisien". L'Université Paris-Est Marne la Vallée (UPEMLV) a lancé en 2010, dans le cadre du laboratoire ACP un projet pluriannuel structurant nommé HABEST, acronyme d'"Habiter l'Est parisien hier et aujourd'hui". Les chercheurs réunis dans HABEST ont, à l'occasion cette journée d'étude, présenté leurs premiers résultats et leurs hypothèses aux élus locaux directement concernés par les pratiques et les représentations des habitants de l'Est parisien.

L'après-midi avait pour thème "Qu'est-ce qu'un campus urbain ? Problème d'ici, regards d'ailleurs". Dans le cadre du projet de campus urbain du Val d'Europe, une convention de partenariat a été signée entre le SAN et l'Université, le futur pôle du Val d'Europe faisant partie de l'université de Paris Est Marne la Vallée.

Des chercheurs ont ainsi présenté leurs réflexions sur des sites ayant récemment été confrontés à la problématique de la création d'une université "urbaine" comme le futur campus urbain du Val d'Europe. Une table ronde réunissant des élus, suivie d'un débat avec la salle a permis de compléter les réflexions sur ce sujet. À cette occasion, M. Denis Gayaudon, Maire de Serris a donné sa vision, partagée par les élus du SAN, du futur pôle universitaire du Val d'Europe. Il souhaite une université

ouverte sur la ville, où les habitants et les universitaires, chercheurs et étudiants, pourraient partager des espaces et des équipements communs. Un pôle de vie ouvert, qui resterait animé après les heures de cours où se mélangerait bâtiments de recherche et d'enseignement, commerces et équipements sportifs et culturels, habitations et logements pour habitants.

La réflexion sur le futur campus continue. Ainsi, le 25 mars, les étudiants en Master 2 Villes Durables de l'Institut Français d'Urbanisme ont présenté leurs projets de campus urbain sur le Val d'Europe, à un public composé d'élus et de professionnels. À la demande du Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe, qui a commandé et financé l'étude, ces jeunes urbanistes ont proposé des pistes pour le développement universitaire à proximité du centre urbain, tout en préservant des fonctions de commerce, d'habitat et de loisirs.



# Activités seniors : évolution des conditions d'accès

*Comme de nombreuses communes avant elle, Serris a décidé de modifier les conditions d'accès aux activités seniors afin de maintenir la qualité des prestations proposées.*

La ville de Serris organise régulièrement dans l'année des activités à destination des habitants du 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> âge : voyages, repas de nouvelle année, dons de colis, etc.

Jusqu'à maintenant, ces prestations étaient destinées aux Serrisiens âgés de 61 et plus. Aujourd'hui, l'âge de ces ayants droit n'est plus en corrélation avec l'augmentation de l'espérance de vie de la population et la nouvelle politique sociale qui progressivement recule l'âge du droit à la retraite.

Afin d'intégrer, ces deux nouveaux facteurs, il est nécessaire de procéder à une réévaluation des droits "aux activités ville" en repoussant progressivement l'âge d'accès des ayants droit, comme l'ont déjà fait les autres communes membres du Val d'Europe en adoptant de nouvelles dispositions fixant un âge d'accès qui varie de 65 ans à 70 ans selon les actions proposées.

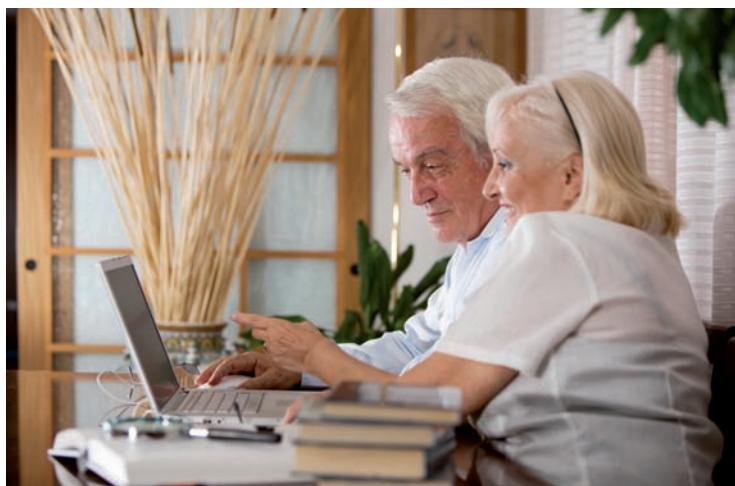
Le Conseil Municipal a donc décidé de modifier progressivement l'âge des ayants droit de 61 ans à 65 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE	CONDITIONS	
2013	62 ans et plus	au cours de l'année civile
2014	63 ans et plus	
2015	64 ans et plus	
à partir de 2016	65 ans et plus	

## Mise en place d'un tarif dégressif

Une tarification dégressive avait été mise en place lors du dernier voyage proposé par la commune aux seniors. Le coût de participation à ce séjour dans le Jura avait été calculé en fonction du revenu fiscal de référence annuel. Le tarif variait ainsi de 9,34 % à 50 % du prix coûtant du séjour.

Devant le succès de cette organisation, le Conseil Municipal a décidé de pérenniser et d'étendre ce principe de tarification à toutes les activités payantes en faveur des aînés. Vous trouverez en page suivante les tableaux présentant le mode de tarification qui sera appliqué.



REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ANNUEL EN EUROS	TARIFS SÉJOUR FOYER FISCAL 2 PERSONNES	PRIX COÛTANT
< ou = 14 478 € (Allocation de Solidarité Personnes Âgées : ASPA)	9,34 %	
14 479 € à 17 387 €	18,32 %	
17 388 € à 23 709 €	26,50 %	
23 710 € à 31 612 €	37,45 %	
> ou = à 31 613 €	50 %	
EXTÉRIEUR	100 %	

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE ANNUEL EN EUROS	TARIFS SÉJOUR FOYER FISCAL PERSONNE SEULE	PRIX COÛTANT
< ou = 9 326 € (Allocation de Solidarité Personnes Âgées : ASPA)	9,34 %	
9 327 € à 11 591 €	18,32 %	
11 592 € à 15 805 €	26,50 %	
15 806 € à 21 074 €	37,45 %	
> ou = à 21 075 €	50 %	
EXTÉRIEUR	100 %	

## Joyeux anniversaire !

Le 17 avril dernier, Serris a fêté l'anniversaire de M<sup>me</sup> Reignault, heureuse centenaire au sein de notre commune.

Née en 1913, M<sup>me</sup> Reignault a traversé les 2 guerres mondiales. Habitante de Serris depuis de très longues années, elle travaillait dans une ferme. C'est un témoin privilégié de l'évolution de notre commune.

Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire !



## "Le Petit-Pavé" récompensé

Le restaurant "Chez Gaston, au Petit Pavé" a été récompensé par le Conseil Général de Seine et Marne lors du concours des villes et villages fleuris 2012.

Habitué à gagner chaque année le concours municipal des maisons fleuries, le restaurant célèbre pour sa vache ornant sa terrasse a reçu le prix "Commerce", qui honore les commerçants, restaurateurs ou entrepreneurs qui ont su faire de leur commerce un lieu chaleureux et convivial grâce à son fleurissement. Félicitations !



# Le centre urbain accueille 2 nouvelles aires de jeux

*Le 13 avril, la commune de Serris organisait un moment convivial destiné à faire découvrir les 2 nouvelles aires de jeux du centre urbain.*



**Sylvie AUDRAIN**  
Adjointe au Maire  
Déléguée à l'Enfance  
et à la Restauration  
Scolaire

Les habitants du centre urbain ne disposaient jusqu'à présent que de l'aire de jeu située dans le Parc Andalou. Ils pouvaient utiliser les 3 aires du Bourg mais la distance peut être un problème avec des enfants en bas âge. Conscients de ces difficultés, la Ville de Serris avait demandé des aires de jeu supplémentaires. L'aire de jeu Place de Galatée, construite par l'EPA et celle du parc du centre urbain mise en place par le SAN ont été livrées début avril et remises en gestion aux Services Techniques de la commune qui s'occupent notamment de leur entretien. **Très attendues par les habitants, ces 2 nouvelles aires de jeux permettront aux enfants de disposer à proximité de structures de jeux diversifiées** (jeux en bois, toile d'araignée, toboggans, jeux à ressorts, etc.)

devenue championne de France de Magie quelques jours plus tôt, sculptait des ballons pour les enfants. Afin de relier les 2 aires de jeux, les parents et les enfants ont été nombreux à utiliser la calèche mise à disposition par la ville. Ce moyen de locomotion écologique a eu beaucoup de succès.



Afin de faire découvrir ces espaces ludiques, la commune a organisé, le samedi 13 avril au matin, une animation conviviale et familiale. Des viennoiseries, des confiseries et des boissons chaudes et froides avaient été mises à disposition des parents et de leurs enfants. L'aire de jeux du parc du Centre urbain accueillait un maquilleur professionnel tandis qu'"Elfia,

Plus d'une centaine de Serrisens ont profité des premiers vrais rayons de soleil de l'année pour découvrir les 2 nouvelles aires de jeux du centre urbain. Cette matinée fut un succès et les enfants ont définitivement adopté les toboggans et jeux à ressorts. Nul doute qu'ils seront nombreux à redemander à leurs parents de les y conduire.





### Le square des Tournesols

4/10 ans

Rue Émile Cloud (face cimetière)

Accès libre

Jeux à ressort, jeux à grimper, structure et toboggans



### Le Parc des Communes

4/10 ans

Route de Meaux

Accès libre

Structure avec toboggan, jeux à ressort



### Val de France

4/10 ans

Angle boulevard Champ du Moulin / rue Émile Cloud

Accès libre

Structure avec toboggan



### Le Parc Andalou

2/10 ans

Rue Marco Polo

Ouverture : 8 h 00

Fermeture : 17 h 00 (d'octobre à avril)

19 h 00 (mai, juin et septembre)

20 h 00 (juillet et août)

Jeux à ressort, structure avec toboggan



### Parc du Centre Urbain

2/12 ans

Cours du Danube/cours du Tage

Accès libre

Jeux à ressort, toile d'araignée, structure avec toboggan.



### Place de Galatée

1/12 ans

Rue des Scandinaves - Quartier du Lac

Accès libre

Jeux en bois

37



**Philippe RICHARD**

Adjoint au Maire  
Délégué aux Travaux  
et à L'Environnement

# Le réseau numérique à Serris

*Le développement du réseau numérique sur la commune est un sujet récurrent, très souvent évoqué par les Serrissiens, lors des réunions de quartiers. De nombreuses interrogations subsistent sur ce thème. Pour éclaircir certains points, Patrick Ribourg, adjoint au Maire de Magny-le-Hongre et délégué au SAN chargé des nouvelles technologies, a répondu à quelques questions.*

## **En quelques mots, expliquez-nous le développement du numérique sur le territoire ?**

En 1992, la Ville Nouvelle commençait à se construire, les élus du SAN passent alors un accord avec France Télécom Câble (filiale de la marque) pour constituer le maillage de l'ensemble du territoire. À cette époque, la technologie était analogique et la faible couverture hertzienne posait problème. Le SAN a investi et son but était de créer, à l'échelle du Val d'Europe, un réseau de distribution collective de télévision analogique puis de faire évoluer ce réseau vers des techniques numériques. En 2005, France Télécom Câble n'y croit plus et cède son réseau câblé à Numéricable pour se concentrer sur l'ADSL. Aujourd'hui, via ce réseau câblé 100% des foyers du Val d'Europe sont raccordés par 14 000 prises dont environ 4 300 prises sur Serris.

## **Comment les nouveaux Serrissiens peuvent-ils se connecter à internet et recevoir la télévision numérique ?**



Patrick Ribourg, adjoint au Maire de Magny-le-Hongre et délégué au SAN chargé des nouvelles technologies

Dès lors que vous possédez un téléviseur avec Tuner TNT intégré, et que vous résidez dans un logement individuel ou collectif (géré par un syndic, un bailleur social ou une ASL), vous recevez d'office via la prise antenne l'ensemble des chaînes de la TNT (dont

10 en HD). Il est également important de souligner que, contrairement à l'ADSL, il vous sera possible de recevoir ces chaînes sur différents téléviseurs sans box additionnelle.

Par le biais de ce réseau et d'abonnements payants, vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, souscrire à internet en haut débit (30 Mbps) ou vous abonner à des bouquets de chaînes comme Canal + (via la box de l'opérateur). Ces abonnements sont commercialisés par Numéricable ou Bouygues telecom.

Une autre solution s'offre à vous. Par la ligne téléphonique classique, vous pouvez vous abonner à l'ADSL chez les fournisseurs d'accès internet (FAI) tels que Orange, Free ou Sfr. Malheureusement, aucun de ces opérateurs n'a souhaité faire évoluer le réseau traditionnel ADSL (paire téléphonique cuivre), d'où des débits internet très pauvres sur la commune.

## **Que faire en cas de panne ?**

En cas de rupture de signal, internet ou tv, vérifiez en premier lieu quel est votre moyen de communication, Câble ou Paire téléphonique ? Puis quel est votre opérateur ? Recevez-vous internet et le téléphone par le même opérateur que la télé ? Demandez-vous également si vous êtes seul(e) dans ce cas ? Si oui, il y a de forte chance pour que cela provienne d'un problème domestique.

Pour les Serrisiens qui disposent du réseau FTTLA Câble (fibre/coax, réseau très haut débit), il faut s'adresser à Numéricable. Si plusieurs personnes sont en panne, il est probable que ce soit une panne collective. Pour les abonnés internet très haut débit et chaînes à péage (Bouquet Canal+, Sat, BelN etc.), appeler votre opérateur (3990). Les abonnés Orange, Sfr, Free doivent également directement contacter leur opérateur. Enfin pour les personnes qui ne reçoivent que la télé, sans abonnement individuel, il faut prévenir le responsable de votre syndic (celui-ci possède un numéro de contrat collectif et sera à même de prévenir l'opérateur).

Important : Pour tout abonné internet, que ce soit via le très haut débit câble ou via la paire cuivre, votre opérateur peut et doit tester ("ping") votre connexion à distance.

En solution de secours, vous pouvez toujours contacter les services techniques de Serris (01 60 43 66 81 ou s-technique@mairie-serris.net), en donnant une adresse et une description la plus précise possible du problème. Ils essaieront de vous apporter leur aide.

### **Qu'en est-il de la fibre optique sur Serris ?**

3 solutions sont en cours d'examen par le SAN et les élus locaux.

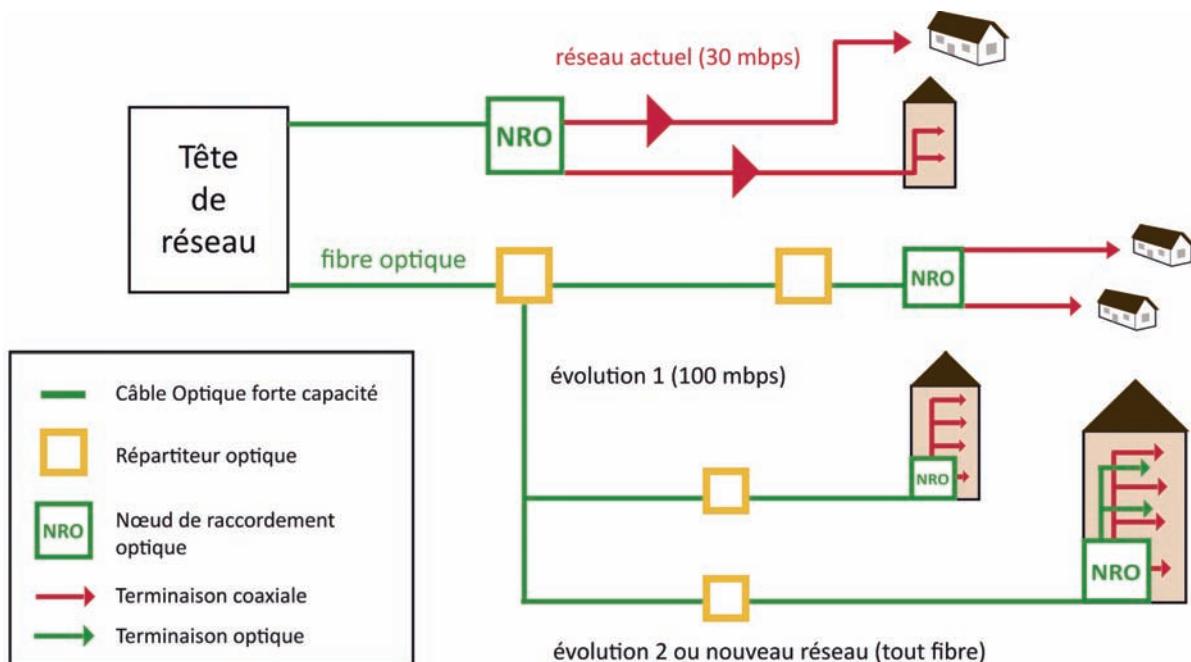
- Le réseau Numéricable dont nous disposons actuellement, est un réseau FTTLA (Fiber To The Last Amplifier). Ce réseau très haut débit comporte

les critères ARCEP (Autorité de Régulation des Télécoms) qui préfigurent le tout fibre. Il pourra évoluer à 100, voir 200 mégabits sous 24 mois, sans modification fondamentale de la connexion à domicile (qui dans un premier temps restera identique). Il pourra s'ouvrir à d'autres opérateurs.

- En 2011, suite à l'appel d'offres de l'État, le groupe France Télécom Orange a placé la zone du Val d'Europe dans "ses déclarations d'intention d'investir" (AMII). France Télécom a déclaré souhaiter investir pour le développement de la fibre optique sur le territoire en fonds propres, c'est-à-dire sans coût pour les collectivités. Nous ne pouvons pas à ce jour donner de délai de réalisation.

- Le Conseil Général de Seine-et-Marne a créé un syndicat mixte d'aménagement numérique pour l'ensemble du département dans le but de créer un réseau d'initiatives publiques (RIP). Ce réseau serait financé par l'Europe, l'État et toutes les collectivités territoriales. Aucune décision n'a été prise à ce jour.

En attendant le FTTH à domicile via Orange ou via le RIP, la solution la plus adaptée en termes de coût et de délai serait de faire évoluer rapidement notre réseau actuel. Il faut également rappeler que depuis la loi de modernisation de l'économie de 2008, les nouvelles constructions doivent être obligatoirement câblées en fibre optique. Le réseau numérique se développe donc sur Serris et le Val d'Europe même s'il reste encore des efforts à faire.



# Cambriolage Soyez vigilants

*On constate dans le Val d'Europe, une hausse des vols par effraction qui touchent aussi bien les pavillons que les appartements. Anne Chazareix, Commissaire de Police du commissariat de Chessy nous donne quelques conseils pour éviter d'être victime de cambriolage.*

### **Quel est le mode opératoire des cambrioleurs ?**

Les cambrioleurs passent généralement par les jardins et par l'arrière des pavillons, afin d'échapper à la vue des riverains et des patrouilles de Police. En ce qui concerne les appartements, nous avons constaté des vols par effraction de la porte d'entrée mais aussi des vols par l'escalade des balcons.

Les objets recherchés sont les bijoux, l'argent, les cartes bancaires et également les téléphones portables, tablettes numériques et ordinateurs...

qui passent dans les jardins, qui observent attentivement l'environnement.), n'hésitez pas à appeler le 17. **L'interpellation des cambrioleurs est une priorité de la Police** : pour ce faire, nous avons besoin de l'aide de la population.

**En cas d'absence durable, faites relever le courrier par une personne de confiance** car une boîte à lettres pleine éveille toujours l'attention de cambrioleurs potentiels. **Signalez l'absence au commissariat de Police ou à la Police Municipale**. Des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile (opération tranquillité vacances).

### **Comment me protéger au mieux des cambrioleurs ?**

**La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection des domiciles.** L'intrusion se faisant généralement par l'arrière des maisons, par les jardins, sécurisez la fermeture des volets et des fenêtres. Attention au mobilier de jardin et surtout aux échelles et aux outils laissés à l'extérieur des pavillons... Ils peuvent servir à escalader et à entrer par les fenêtres des étages, généralement moins protégées, quand elles ne sont pas ouvertes !

En cas de découverte de voitures ou comportements suspects (individus qui sonnent à plusieurs pavillons,

### **Que dois-je faire si je suis cambriolé ?**

**En cas de cambriolage, composez immédiatement le 17** (ou le 112 avec un portable). Ne touchez à rien afin de permettre la recherche de traces papillaires et d'ADN. Venez ensuite au commissariat de Police déposer plainte.

### **Un dernier mot ?**

N'hésitez à prendre contact avec nous par téléphone, courrier, ou mail. Pour information, **mes proches collaborateurs et moi-même recevons sans rendez-vous, tous les mardis après midi.**

#### **Commissariat de Chessy**

Rue du Grand Secours - 77 700 Chessy

Tél. 01 60 43 63 00

Courriel : ddsp77-csp-chessy@interieur.gouv.fr

Plus d'informations : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



## Nouveau service



**Docteur Zineb Lazrak Chaabane - Ophthalmologiste**

Ophthalmologiste, maladies et chirurgie des yeux.

1 avenue Christian Doppler - Parc Faraday - Bâtiment 2 - 77 700 Serris

Tél. : 0 16 0 43 23 42

Site internet : [www.zlcophta.fr](http://www.zlcophta.fr)

41

## Débat national : la transition énergétique

En novembre dernier, le gouvernement a engagé un débat sur le thème de la transition énergétique. Ce débat devrait aboutir, à l'automne prochain, à une loi de programmation dont l'objectif est de passer d'une économie basée essentiellement sur l'énergie fossile à un système économique davantage axé sur les énergies renouvelables.

L'enjeu du projet consiste à diviser par 4 les émissions de CO<sub>2</sub> à horizon 2050 pour répondre au double défi climatique et énergétique.



Le gouvernement a créé un site internet permettant de mieux comprendre les enjeux et de participer au débat : [www.transition-energetique.gouv.fr](http://www.transition-energetique.gouv.fr)

## Plan de Déplacements Urbains d'Île de France

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 15 AVRIL AU 18 MAI 2013**

L'enquête publique sur la révision du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France est directement accessible en ligne.

**CONSULTEZ :**

- le projet de P.D.U.I.F.
- les modalités de l'enquête
- le calendrier de la révision du P.D.U.I.F.
- le dossier d'enquête

**ET DÉPOSEZ VOTRE AVIS :**

• <http://enquetespubliques.iledefrance.fr>



# Agenda de Serris

## ANIMATIONS

**Samedi 25 mai, de 15 h 00 à 17 h 00**

### Portes ouvertes CRÉA'RELAX

Salle des Charmilles

Renseignements : <http://crearelax.voila.net> et Tél. : 01 60 04 36 23

**Vendredi 31 mai**

### Quartier en Fête

Kit de l'organisateur à retirer gratuitement à l'Hôtel de Ville, à partir du 15 mai

**Dimanche 2 juin, 7 h 30**

### Convergence Francilienne - tous à vélo

Rendez-vous à 7 h 30 devant l'Hôtel de Ville pour se rendre à Paris à vélo.

Renseignements : [www.mdb-idf.org](http://www.mdb-idf.org)

## CULTURE

**Dimanche 26 mai, à 16h00**

### Concert de l'Ensemble Instrumental Classique du Val d'Europe

Salle polyvalente de Coupvray

Proposé par des musiciens amateurs et des élèves de l'École de Musique Serrissienne et Double Croche Entrée libre - Renseignements et réservations au 01 64 63 81 93 ou réservation. Eicve@gmail.com

**Vendredi 31 mai, 19 h 00 (vernissage) et les 1<sup>er</sup> et 2 juin, de 10 h 00 à 19 h 00**

### Le Renc'Arts des ateliers

Associations Toile E Moi, Azimuth, Les Chênes Vitrail et le cours de modelage sculpture municipal. Centre Culturel de la Ferme des communes. Entrée libre.

## SPORT

**Mardi 21 mai, 20h00**

### Pro B féminine :

### L'ATTS reçoit Echirolles Eybens TT

Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre

**Vendredi 24 mai, 20h00**

### Concours de pétanque en doublante formée en nocturne

Maison Communale des 4 Saisons

Ouvert à tous sans licence

Organisé par Serris-pétanque

Renseignements : 06 70 79 38 57

**Mardi 4 juin, 20h00**

### Pro B féminine :

### L'ATTS reçoit Elancourt CTT

Gymnase Éric Tabarly - Entrée libre

**Du 6 au 13 juin**

### Championnat de France de Tennis de Table sport adapté

Organisé par Sport Toi Bien, la Fédération Française du Sport Adapté, l'Association des Établissements du Domaine Emmanuel et la ville de Serris.

Renseignements : [sporttoibien@aede.fr](mailto:sporttoibien@aede.fr)

[www.ffsa.asso.fr](http://www.ffsa.asso.fr)

## INFO MUNICIPALE

**Lundi 24 juin 2013, à 20h30**

### Conseil Municipal

Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville

Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris

Tél. : 01 60 43 52 00 - Fax : 01 60 43 08 13

Site Internet : [www.mairie-serris.net](http://www.mairie-serris.net)

Courriel : [contact@mairie-serris.net](mailto:contact@mairie-serris.net)